

**AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DU COMMERCE, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET NUMÉRIQUE**

**REQUÊTE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE  
SUR L'IMPORTATION DE CANDÉLABRES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**VERSION NON CONFIDENTIELLE**

Conformément à la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale

Requise par

**MARCONT**

186, zone industrielle de  
Bouznika 13100

**AFRIC LIGHT**

Zone industrielle Béni Mellal,  
Béni-Mellal

4 mars 2021

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
1.1	Identification des requérants.....	1
1.2	Autres producteurs des produits objet de la requête.....	2
1.3	Produits objet de la requête.....	4
1.3.1	<i>Propriétés physico-chimiques .....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.3.2	<i>Processus de fabrication des produits concernés .....</i>	4
1.3.3	<i>Positions tarifaires des produits concernés .....</i>	6
1.3.4	<i>Les droits et taxes applicable.....</i>	7
1.4	Importateurs connus des produits concernés .....	7
1.5	Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés.....	8
<b>2.</b>	<b>ACCROISSEMENT MASSIF DES IMPORTATIONS.....</b>	<b>11</b>
2.1	Accroissement massif des importations en terme absolu .....	11
2.2	Accroissement massif des importations par rapport à la production nationale .....	18
<b>3.</b>	<b>DEVELOPPEMENT IMPREVU DES CIRCONSTANCES.....</b>	<b>19</b>
<b>4.</b>	<b>DOMMAGE GRAVE OU MENACE DE DOMMAGE GRAVE .....</b>	<b>25</b>
4.1	Dommage grave .....	25
4.1.1	<i>Importations .....</i>	26
4.1.2	<i>Production, capacité de production et taux d'utilisation .....</i>	30
4.1.3	<i>Ventes sur le marché local .....</i>	32

4.1.4	<i>Part du marché intérieur absorbée par les importations accrues .....</i>	33
4.1.5	<i>État des pertes et profits.....</i>	37
4.1.6	<i>Emploi et productivité.....</i>	38
4.1.7	<i>Investissements.....</i>	40
4.1.8	<i>Stocks.....</i>	40
<b>4.2</b>	<b>Menace de dommage grave .....</b>	<b>42</b>
4.2.1	<i>Taux d'accroissement notable des importations .....</i>	42
4.2.2	<i>L'accroissement probable de la demande adressée aux importations du produit considéré au détriment du produit national similaire ou directement concurrent.....</i>	43
4.2.3	<i>L'existence d'une capacité de production suffisante et librement disponible de l'exportateur.....</i>	44
4.2.4	<i>Stocks disponible chez les exportateurs étrangers du produit considéré .....</i>	48
<b>4.3</b>	<b>Conclusions .....</b>	<b>49</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATION SUR LE LIEN DE CAUSALITE.....</b>	<b>50</b>
<b>5.1</b>	<b>Contraction de la demande ou modifications de la configuration de la consommation.....</b>	<b>50</b>
<b>5.2</b>	<b>Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la branche nationale de production.....</b>	<b>51</b>
<b>5.3</b>	<b>Concurrence entre les producteurs étrangers et nationaux et entre les producteurs nationaux eux-mêmes .....</b>	<b>53</b>
<b>5.4</b>	<b>Évolution technologique .....</b>	<b>55</b>
<b>5.5</b>	<b>Les résultats à l'exportation de la branche de production nationale .....</b>	<b>55</b>

5.6	Évolution de la productivité de la branche de production nationale .....	56
6.	ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.....	56
7.	CONCLUSIONS .....	57
8.	ANNEXES.....	59

## 1. INFORMATIONS GENERALES

### 1.1 Identification des requérants

La présente plainte est déposée par MARCONT et AFRIC LIGHT :

Raison sociale	Adresse	Téléphone	Email
<b>MARCONT</b>	186, zone industrielle de Bouznika 13100 Maroc	+212 661 427 763	<a href="mailto:aelguermai.marcont@gmail.com">aelguermai.marcont@gmail.com</a>
<b>AFRIC LIGHT</b>	Zone industrielle Béni Mellal Béni-Mellal, Maroc	+212 523 489 823	<a href="mailto:a.hamcha@africlight.com">a.hamcha@africlight.com</a>

Les requérants représentent une proportion majeure de la production nationale ([70,00-95,00] %) des produits similaires et directement concurrents avec les produits importés objet de la requête pour l'année 2020. Les requérants considèrent que cette requête est présentée au nom de la branche de la production nationale (« **BPN** ») au sens de l'article 4.1.c) de l'Accord sur les Sauvegardes et l'article 52.4) de la loi n°15-09.

**Tableau 1 – Représentativité des requérants**

	Volume de production 2020 (tonnes)	% par rapport à la production nationale
MARCONT	[6.000 – 11.000]	[50,00 – 60,00]%
AFRIC LIGHT	[3.500 – 8.500]	[30,00 – 40,00]%
<b>Requérants</b>	<b>[8.500 – 13.000]</b>	<b>[70,00- 95,00]%</b>
Production nationale	[10.000 - 15.000]	100,00%

Source: Requérants

Nous incluons également des chiffres sur le volume et la valeur de la production nationale de 2015 à 2020 :

**Tableau 2 – Volume et valeur de la production nationale totale**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume (tonnes)</b>						
Index (2015 = 100)	100	103	124	111	142	144
<b>Valeur (milles dhs)</b>						
Index (2015 = 100)	100	111	128	114	150	129

Source : Requérants

Les volumes et valeurs ci-dessus sont le fruit de plusieurs simulations et recoupements faites à partir de la connaissance pointue du marché des requérants, des appels d'offres publics et privés au niveau national durant la période considérée et des capacités installées chez les différents fabricants locaux.

En fait, les produits objet de cette requête sont des produits finis, bien identifiés, prêts à l'emploi et dont la commande, l'installation et l'exploitation est réservée aux professionnels des métiers d'éclairage public et/ou transport d'énergie (Office National de l'Eau et de l'Electricité, les Régies de distribution d'eau et d'Électricité, les communes, les municipalités, les sociétés d'Etat qui développent des zones pour l'habitat et/ou l'industrie, etc.). Généralement et dans 99% des cas, l'acquisition de ces articles de fait sur base d'appel d'offre auxquels les requérants participent soit en direct soit à travers les entreprises d'installation.

La description du volume et de la valeur de la production des produits objet de la requête réalisés par les producteurs requérants est contenue dans le tableau 3. Il est à noter que ces données concernent la production totale destinée à la fois au marché local et aux marchés d'exportation. Voir les tableaux 31 et 32 pour le volume et la valeur des exportations de la BPN.

**Tableau 3 – Volume et valeur de la production totale des requérants**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume (tonnes) Index (2015 = 100)</b>						
Index	100	137	189	203	311	360
<b>Valeur (milles dhs) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	134	163	199	332	321

Source: Requérants

## 1.2 Autres producteurs des produits objet de la requête

Le tableau suivant fournit la liste des autres producteurs de la branche de production nationale connues par les requérants qui produisent les produits objet de la requête mais qui n'en font pas partie :

Raison sociales	Adresse	Téléphone	Email
<b>SOMADELCO</b>	Ahl Loghlam 20640 Tit Mellil	+212.522. 331.750	s.somadelco@menara.ma
<b>GRIMAR</b>	Km 15 anc. route de Rabat- 36 Douar Aribat, 28630 AinHarrouda	+212.522.332.565	grimar.72@gmail.com
<b>GROMACEP (Groupe marocain d'accessoires d'éclairage public)</b>	Km.15 anc. route de Rabat- RP.1- douar Aribat, 28630	+212.522.332.565	***
<b>SOMAGEP</b>	Rue Mohamed ElMesfioui 20100 Casablanca	+212.522.354.077	***
<b>WERK INDUS</b>	DouarZaouia de Nouaceur 27182 Nouaceur	+212.604.510.155	***

\* Jusqu'à juin 2019

Le fabricant de candélabres pour l'éclairage public GRIMAR, a exprimé son soutien à l'introduction de cette requête de sauvegarde. Voir la lettre de soutien à l'ANNEXE A.

Le tableau ci-dessous contient la description agrégée du volume et de la valeur de la production des produits objet de la requête réalisés par ces producteurs non-requérants :

**Tableau 4 – Volume et valeur de la production des non-requérants**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume (tonnes) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	84	86	56	43	17
<b>Valeur (milles dhs) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	98	109	66	48	22

Source: Requérants

Les volumes et valeurs de la production des non-requérants sont le fruit de plusieurs simulations et recoupements faites à partir de la connaissance pointue du marché des requérants, des appels d'offres publics et privés au niveau national durant la période considérée et des capacités installées chez les différents fabricants locaux.

En fait, les produits objet de cette requête sont des produits finis, bien identifiés, prêts à l'emploi et dont la commande, l'installation et l'exploitation est réservée aux professionnels des métiers d'éclairage public et/ou transport d'énergie (Office National de l'Eau et de l'Electricité, les Régies de distribution d'eau et d'Électricité, les communes, les municipalités, les sociétés d'Etat qui développent des zones pour l'habitat et/ou l'industrie, etc.). Généralement et dans 99% des cas, l'acquisition de ces articles de fait sur base d'appel d'offre auxquels les requérants participent soit en direct soit à travers les entreprises d'installation.

### 1.3 Produits objet de la requête

Les produits faisant l'objet de la requête sont les candélabres d'éclairage public qui sont des supports métalliques destinés à supporter un ou plusieurs luminaires ou projecteurs (directement ou via un élément constitutif genre Crosse).

Ceux-ci comprennent les candélabres :

- Cylindro-conique avec plaques d'appui (**ANNEXE B**) ;
- Polygonale avec plaques d'appui (**ANNEXE C**) ;
- Cylindro-conique à enfoncement direct dans le sol (**ANNEXE D**) ;
- Polygonale à enfoncement direct dans le sol (**ANNEXE E**) ;

#### 1.3.1 *Propriétés physico-chimiques*

Les candélabres d'éclairage public en acier sont fabriqués à partir des tôles d'acier laminées à chaud de l'une des nuances suivantes S235, S275 ou S355 (JR & JO) : tel que spécifié dans la norme EN 10025-2. En **ANNEXE F** les propriétés chimiques et mécaniques de l'acier constituant un candélabre.

L'épaisseur varie entre 2,8 et 5 mm (tolérances normatives prises en compte).

La hauteur varie entre 4 et 12m.

Le diamètre au sommet varie entre 60 et 120 mm.

#### 1.3.2 *Processus de fabrication des produits concernés*



A. Déroulage

Les candélabres d'éclairage public sont fabriqués à partir des bobines qui sont déroulées et découpées sur la longueur selon la hauteur finale du candélabre.

B. Découpage Plasma

Dans cette étape le rectangle est découpé par une machine plasma robotisée pour donner lieu au développé du candélabre selon un plan injecté dans la machine.

C. Pliage

En fonction de la forme recherchée, cylindro-conique ou polygonale le développé est plié dans la presse plieuse disposant de l'outil adéquat.

D. Soudage longitudinale

Avec une machine semi-automatique, la virole est soudée longitudinalement par le procédé Arc submergé (SAW), normalisé sous le code **procédé 121**, voir **Annexes B, C, D et E**.

Le soudage est suivi par un contrôle systématique rigoureux pour assurer la tenue de la soudure durant toute la vie du candélabre.

NB : Ce procédé est qualifié suivant la norme ISO 15614-1 par un Organisme agréé.

E. Soudage de la plaque d'appui

Avec un poste de soudage à arc semi-automatique, la plaque d'appui est soudée par le procédé Métal Actif Gas (MAG), normalisé sous le code **procédé 135**, voir Annexes B, C, D et E.

Le soudage est suivi par un contrôle systématique rigoureux pour assurer la tenue de la soudure durant toute la vie du candélabre.

Ce procédé est qualifié suivant la norme ISO 15614-1 par un Organisme agréé.

Les soudeurs sont qualifiés suivant la norme ISO 9606-1 par un Organisme agréé.

F. Traitement de surface

- Galvanisation à chaud :

Afin de protéger les candélabres contre la dégradation du milieu environnant, une galvanisation à chaud par immersion dans un bain de Zinc fondu conformément à la norme ISO 1461 est appliquée sur tous les candélabres.

- Peinture :

Selon l'agressivité du milieu d'installation (bord de mer, milieu d'industriel...) un traitement par peinture simple ou multiple peut être envisagé.

### 1.3.3 Positions tarifaires des produits concernés

Ces produits sont importés sous les positions tarifaires suivantes de la version plus récente du Tarif des Droits de Douane marocain :<sup>1</sup>

Position tarifaire	Désignation des produits
7308 20 00 00	Tours et pylônes
7308 90 00 00	Autres

Notez que les codes 7308 20 00 00 et 7308 900000 incluent d'autres produits dont la BPN n'assure pas la production.

Nous aimerions également ajouter que la Direction Générale de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a récemment élaboré un projet de spécialisation dans le tarif du droit d'importation des articles « poteaux et candélabres », afin de disposer de données statistiques précises (voir **ANNEXE G**) :

Position tarifaire	Désignation des produits
7308 90 00 10	Support conçu pour recevoir un ou plusieurs luminaires, consistant en un mât (ou fût) et éventuellement une rehausse ou une ou plusieurs crosse(s)

Bien que cette spécialisation n'ait pas encore été finalisée, elle permettra de recueillir des données plus précises dans le futur.

<sup>1</sup> Voir Tarif des Droits de Douane, Section 15, Chapitre 73, "Ouvrages en fonte, fer ou acier", 1 janvier 2017 ; disponible sur <http://www.douane.gov.ma/web/guest/tarif> et consulté le 22 avril 2020.

### 1.3.4 Les droits et taxes applicable

- Droit d'Importation

L'ensemble de ces produits a bénéficié d'un démantèlement des droits et taxes douaniers conformément aux accords ci-dessous :

- Accord d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne ;
- Accord de libre-échange avec les États-Unis ;
- Grande Zone Arabe de Libre-échange ;
- Accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accord d'Agadir) ; et
- Accord de libre-échange avec la Turquie.

Les droits de douane appliqués en vertu de ces accords sont de 0%.

Pour les origines autres que celle bénéficiant des accords ci-dessus les droits communs s'élèvent à 25%.

- Taxe Parafiscale à l'Importation : 0,25%
- Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Import : 20%

## 1.4 Importateurs connus des produits concernés

Les importateurs connus des produits objets de la requête sont :

Raison sociales	Adresse	Téléphone	Email
<b>ELECTRI MAROC</b>	23, zone industrielle Oulad Salah 27182 Bouskoura	+212 522 334 768 +212 522 334 767	info@electri-maroc.com
<b>T.G.C.C.</b> <i>Travaux généraux de construction de Casablanca</i>	4, rue Imam Mouslim, Oasis 20100 Casablanca	+212 522 238 895 +212 522 238 894	contact@tgcc.ma
<b>LAMALIF GROUP</b>	km.17 route de Casablanca - BP 4749 40140 Marrakech	+212 524 344 669	h.elkhatib@lamalif.ma
<b>DAEL &amp; JIF MAROC</b>	316 lotissement Lina (Sidi Maarouf) route 1029, Z.I. 20190 Casablanca	+212 522 974 764	***

Raison sociales	Adresse	Téléphone	Email
<b>CEGELEC</b>	Boulevard Oqba Bnou Nafii, Casablanca 20250	+212 5226-39393	maroc.cegelec@cegelec.com
<b>FENIE BROSSETTE</b>	Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, Province de Mediouna, Casablanca	+212 5226-39100	communication@fenie.brossette.ma
<b>LUMINOVA</b>	Lot 46 et 47, lotissement ZK2, Ain Atiq, Temara,	+212(0) 5 37 74 96 38	contact@luminova.ma
<b>ENGIE CONTRACTING AL MAGHRIB</b>	Route d'El Jadida Km 13.5 C.R. Ouled Azzouz, Province De Nouacer, Casablanca	+212 621-883277	ecam@engie.com
<b>VALMONT</b>	ZI Berrechid Rp. N ° 7 -26100 Berrechid Morocco	+212 5.22 33.72 06	Valmont-maroc@valmont-eu.com
<b>ELECTRIMAR</b>	Lot 23, Zone Industrielle Oulad Saleh, Casablanca 27182	+212 5223-34767	info@electrimar.com
<b>KF MAR</b>	hay Moulay Rachid (Ben M'Sik) , lot. Al Fadl, rue 12 n° 266 20660 Casablanca	+212 661 118 398	***
<b>DOKO SH PK</b>	App 48 Imm 162 Ggh 25 Islane H.mohammadi. – Agadir	***	***
<b>ELEXPRT</b>	Rue Alkamit alassadi N° 7, Belvédère Casablanca	0522 - 24 - 91 - 71 / 0522 - 24 - 92 – 86	client@elexpert.ma
<b>LUMIERES ET TECHNOLOGIE</b>	19, Zone Industrielle Sapino, Nouasseur, Casablanca	05 22 01 40 45 /46 /47	Khalid@lt.ma
<b>RWIND</b>	410, bd Zerktouni Rés Hamad Appt N° 1 – Casablanca	+212 661 774 367	sales@rwind.ma
<b>U ECLAIRAGE</b>	61, avenue lala yacout angle Mustapha <b>maani</b> 2ème étage N° :62	+212 661 103 883	u.eclairage@gmail.com

### 1.5 Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés

Les produits fabriqués par les requérants et ceux importés sont similaires et par conséquent directement concurrents au sens de l'article 2 de l'Accord sur les sauvegardes et l'article 52 de la loi n°15-09. Ils sont substituables à 100%.

Au Maroc, toutes les étapes de fabrication de ces candélabres obéissent aux exigences et stipulations de la Norme Marocaine NM 01.8.353 (la « **Norme Marocaine** ») (ANNEXE H). Ceux fabriqués à l'étranger et particulièrement dans les pays exportant vers le Maroc obéissent quant à eux aux stipulations de la Norme Européenne EN 40.5 (la « **Norme Européenne** ») (ANNEXE I). **Le Ministère va constater aisément que ces deux normes sont presque identiques.** En effet, selon la Norme NM 01.8.353, « *la présente norme est en large concordance avec la NF EN 40-5/2002* ».

Comme le montrent ces normes, les produits fabriqués par les requérants et ceux importés :

- i. utilisent les mêmes intrants ;

Selon la Norme Européenne (page 5) :

*« L'acier utilisé doit être conforme à l'une des normes suivantes et convenir à une galvanisation à chaud quand une telle protection de surface est requise. Il ne doit pas utiliser d'acier effervescent.*

<i>Feuillard et tôle</i>	<i>EN 10025 sauf nuance S185 EN 10149-1 et EN 10149-2</i>
<i>Tube acier fini à chaud</i>	<i>EN 10210</i>
<i>Tube acier fini à froid</i>	<i>EN 10219</i>
<i>Aciers inoxydables</i>	<i>EN 10088 »</i>

Et selon la Norme Marocaine (page 4) :

*« L'acier utilisé doit être conforme à l'une des normes suivantes et convenir à une galvanisation à chaud quand une telle protection de surface est requise. Il ne doit pas utiliser d'acier effervescent.*

<i>Feuillard et tôle</i>	<i>NM 01.4.833 sauf nuance S185 NM 01.8.900 et NM 01.8.901</i>
<i>Tube acier fini à chaud</i>	<i>NM 01.4.676</i>
<i>Tube acier fini à froid</i>	<i>NM 01.4.678</i>
<i>Aciers inoxydables</i>	<i>NM 01.4.304»</i>

Ceux-ci correspondent à des normes équivalentes.

En outre, les deux normes stipulent que : « *Les propriétés mécaniques minimales de l'acier utilisé pour les tiges de scellement doivent être conformes aux exigences de la nuance S 235 JR* » de l'EN 10025/de la NM 01.4.833.

- ii. sont soumis aux mêmes procédés de fabrication ;

Comme expliqué aux points 7 (Soudage), 8 (Assemblages), 9 (Protection contre les chocs mécaniques), 10 (Finition intérieure et arêtes vives), 11 (Protection contre la corrosion) et 13 (Control de la conformité) des normes, les produits fabriqués par les requérants et ceux importés sont soumis aux mêmes procédés de fabrication.<sup>2</sup>

- iii. ont une composition chimique similaire ;

Les produits fabriqués par les requérants et ceux importés ont une composition chimique similaire, comme le montre la section 1.5(i) ci-dessus.

- iv. détiennent des caractéristiques mécaniques similaires ;

Étant donné que les produits fabriqués par les requérants et ceux importés ont les mêmes intrants et sont fabriqués de la même manière, ils présentent des caractéristiques mécaniques très similaires (voire identiques).

- v. sont, en général, produits en dimensions, formes, tolérances et masses prédéterminées ;

Selon la Norme Marocaine (page 3) et la Norme Européenne (page 4) :

*« La présente Norme [...] spécifie les exigences relatives aux candélabres d'éclairage public en acier. Elle inclut les matériaux et contrôles de conformité. Elle s'applique aux candélabres ne dépassant pas 20 m de haut, pour les luminaires montés au sommet, et aux candélabres à crosses ne dépassant pas 18 m de haut, pour les luminaires à entrée latérale. »*

---

<sup>2</sup> Voir la Norme Marocaine, pages 5-10 ; et la Norme Européenne, pages 6-11.

En outre, selon la Norme Marocaine (page 4) et la Norme Européenne (page 5) :

*« Les dimensions doivent être conformes au » prEN 40-2/NM 01.8.348.*

Concernant les aspects techniques, les différences peuvent être au niveau des épaisseurs et des nuances des tôles utilisées dans la fabrication des candélabres ce qui permet aux exportateurs étrangers de réduire leurs coûts et proposer ainsi aux importateurs locaux des prix très bas et concurrentiels aux produits Marocains.

vi. sont utilisés aux mêmes fins

Les produits fabriqués par les requérants et ceux importés sont utilisés aux mêmes fins : éclairage public.<sup>3</sup>

## **2. ACCROISSEMENT MASSIF DES IMPORTATIONS**

Conformément à l'article 52 de la loi<sup>o</sup> 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, tout produit importé pour la mise à la consommation au Maroc peut être soumis à une mesure de sauvegarde si l'importation du produit en question a fait objet d'un accroissement massif, dans l'absolu ou par rapport à la production nationale.

### **2.1 Accroissement massif des importations en terme absolu**

L'Organe d'appel de l'OMC a constaté que, pour déterminer si un produit a été importé en quantités fortement accrues, les autorités compétentes sont tenues de tenir compte de *l'évolution* des importations au cours de la période considérée :

*« L'utilisation de l'expression "quantités tellement accrues" aux articles XIX:1 a) et 2:1, et la prescription de l'article 4:2 imposant d'évaluer le "rythme" d'accroissement et l'accroissement en "volume", indiquent tout à fait clairement, toutefois, qu'une telle comparaison de points extrêmes ne suffira pas pour démontrer qu'un produit "est importé en quantités tellement accrues" au sens de l'article 2:1. Ainsi, une démonstration de l'existence de "n'importe quel accroissement" des importations entre deux moments quelconques n'est pas suffisante*

---

<sup>3</sup> Voir la Norme Marocaine, page 3; et la Norme Européenne, page 4.

*pour démontrer l'existence d'un "accroissement des importations" aux fins des articles XIX et 2:1. En fait, comme nous l'avons dit, les autorités compétentes sont tenues d'examiner les tendances des importations sur toute de la période visée par l'enquête. »<sup>4</sup>*

Le groupe spécial de l'OMC a souligné l'importance d'examiner le passé le plus récent à la lumière des tendances à long terme dans la réalisation d'une analyse des tendances.

Dans l'affaire Argentine – Mesure de sauvegarde définitive à l'importation de pêches en conserve, citant l'affaire États-Unis – Viande d'agneau, le Groupe spécial de l'OMC a déclaré :

*« L'importance réelle des tendances à court terme dégagées par les données les plus récentes, que l'on observe à la fin de la période visée par l'enquête, ne peut se dessiner que lorsque ces tendances à court terme sont évaluées à la lumière des tendances à long terme dégagées par les données relatives à toute la période visée par l'enquête. Si les données les plus récentes sont évaluées séparément, l'image de la branche de production nationale qui en résulte peut être très trompeuse. »<sup>5</sup>*

Les tableaux et la figure ci-après présentent l'évolution des importations des produits objet de la requête en terme absolu.

Les importations sous les 2 positions douanières 7308.20.00.00 et 7308.90.00.00 concernent seulement les « candélabres ». Les importations totales nationales sous ces deux positions sont beaucoup plus importantes (cf : douane.gov.ma/adil/). En l'absence d'étude sectorielle aussi bien publique que privée (banques d'affaire, etc.) sur l'éclairage public, les sources exploitées par les deux requérants pour l'obtention de ces statistiques sont d'une part les données partielles disponibles sur le site Adil de l'Administration des Douanes et Impôts indirects et d'autre part à partir des connaissances et le suivi très pointu et quotidien de la demande du

---

<sup>4</sup> Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, *États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier*, WT/DS248, 249, 251, 252, 253, 254, 258, 259/AB/R, 10 novembre 2003, para. 355.

<sup>5</sup> Rapport du Groupe spécial de l'OMC, *Argentine – Mesure de sauvegarde définitive à l'importation de pêches en conserve*, WT/DS238/R, 14 février 2003, para 7.64, citant le Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, *États-Unis – Viande d'agneau*, WT/DS177, 178/AB/R, 16 mai 2001, para. 138.



marché national de l'éclairage public par les équipes des deux requérants (appels d'offres, consultations des promoteurs, taux de réussite de chacun d'entre eux et du reste de la concurrence locale, quadrillage total des différentes régions du Maroc par les commerciaux respectifs, recoupement des informations respectives, facilité de reconnaissance des origines des produits installés le long de toutes les voies de circulation nationale et l'identité du ou des importateurs correspondants, etc.)

Le Tableau 5, ci-dessous, montre une **augmentation du volume des importations de 82 %** entre 2015 et 2020.

Une telle augmentation peut certainement être qualifiée de « *massive* » au sens de l'article 52 de la loi n° 15-09 et à la lumière de la jurisprudence de l'OMC.

Les importations en provenance de Turquie, de Pologne et d'Espagne ont augmenté de façon particulièrement marquée.

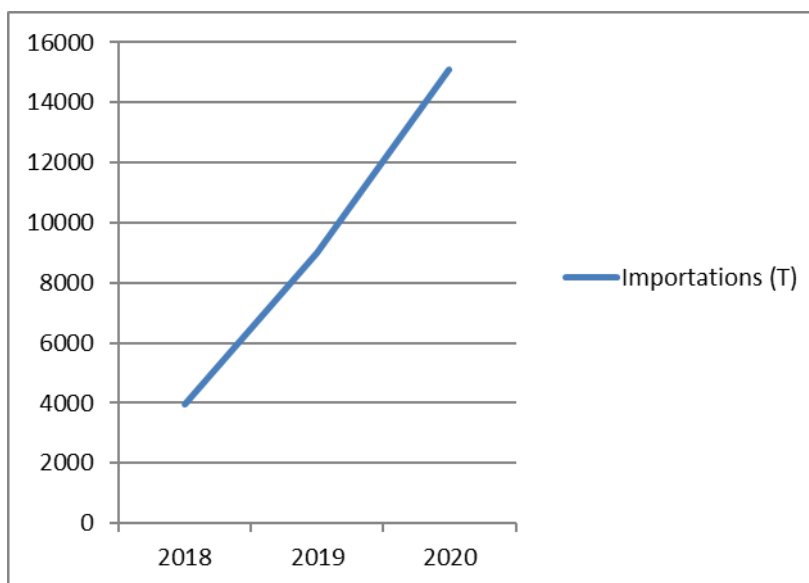
**Tableau 5 – Importations (tonnes)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALLEMAGNE	1	5	5	0	0	0
BELGIQUE	59	0	42	3	2	1
BULGARIE	12	0	0	0	14	0
CANADA	0	2	0	0	0	0
CHINE	2.796	1.378	624	236	635	100
COREE REP	0	57	0	0	0	0
DANEMARK	0	17	7.117	0	4.562	0
EGYPTE	2.401	197	64	0	0	365
ESPAGNE	2.248	6.504	9.044	803	352	2.477
ETATS-UNIS	0	1	0	1	0	1
FINLANDE	0	0	0	1.885	2.040	0
FRANCE	50	778	134	86	43	212
HONGRIE	0	0	0	0	0	0
ITALIE	146	49	60	77	17	136
MEXIQUE	0	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	0	2	0	0	235	50
POLOGNE	0	0	148	104	82	4.913
PORTUGAL	202	21	6	25	103	823
ROUMANIE	166	12	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	1	0	72	48	0	0
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	200
SUEDE	0	0	0,251	0	0	0
TUNISIE	0	0	0	0	78	12
TURQUIE	203	14	623	677	819	5.814
<b>Totaux</b>	<b>8.285</b>	<b>9.037</b>	<b>17.939</b>	<b>3.945</b>	<b>8.982</b>	<b>15.104</b>

Source: Douane Marocaine & suivi interne de MARCONT et AFRIC LIGHT

En outre, cette augmentation des importations a **augmenté de manière particulièrement spectaculaire** au cours des trois dernières années (2018-2020). En effet, au cours de cette période, les importations ont **augmenté de 283 %** :

**Figure 1 – Évolution des importations des produits objet de la requête 2018-2020 (tonnes)**



Le tableau 6, ci-dessous, montre que la **valeur des importations a également fortement augmenté** entre 2015 et 2020 (+57 %).

**Tableau 6 – Importations (valeur, dhs)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALLEMAGNE	70.297	440.000	182.765	0	891	0
CANADA	0	193.020	0	0	0	0
BELGIQUE	1.403.624	0	1.142.500	297.244	67.806	26.894
BULGARIE	478.114	0	0	0	461.710	0
CHINE	52.679.632	24.796.342	12.339.114	2.838.602	12.148.343	2.216.180
COREE REP	0	4.652.369	0	0	0	0
DANEMARK	0	701.224	114.450.600	0	86.110.135	0
EGYPTE	37.436.867	2.425.778	838.240	0	0	4.602.443
ESPAGNE	35.731.440	86.339.458	205.494.224	12.310.899	18.885.979	45.633.394
ETATS-UNIS	0	151.052	5.445	141.155	0	39.466
FINLANDE	0	0	0	19.672.169	10.537.228	0
FRANCE	3.914.634	16.231.138	3.986.468	4.326.079	713.530	7.091.862
HONGRIE	0	0	0	3.308	0	0

ITALIE	6.066.554	3.129.675	1.163.425	3.755.275	1.262.908	3.774.582
MEXIQUE	0	0	2.930	0	0	0
PAYS-BAS	0	68.926	0	0	1.132.436	1.878.876
POLOGNE	34.821	49.290	3.782.643	2.311.834	1.930.971	60.261.385
PORTUGAL	8.246.920	1.231.103	216.773	1.614.497	1.737.654	13.815.291
ROUMANIE	2.219.715	165.584	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	413.379	0	2.163.005	1.541.726	0	0
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	2.954.231
SUEDE	0	0	25.400	0	0	0
TUNISIE	0	0	0	0	1.023.924	210.658
TURQUIE	5.559.933	608.525	9.441.108	9.629.900	9.529.541	99.582.410
<b>Totaux</b>	<b>154.255.930</b>	<b>141.183.484</b>	<b>355.234.640</b>	<b>58.442.688</b>	<b>145.543.056</b>	<b>242.087.672</b>

Source: Douane Marocaine

La production nationale fait face à un accroissement massif et brusque des produits objet de la requête en terme absolue au sens de l'article 2.1 de l'Accord sur les sauvegardes.

Depuis 2015, le volume des importations a augmenté chaque année, à l'exception de l'important pic enregistré en 2017(et de la chute qui a suivi en 2018) :

**Tableau 7 – Évolution des importations (tonnes, %)**

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
ALLEMAGNE	400%	0%	-100%		
BELGIQUE	-100%		-93%	-33%	-50%
BULGARIE	-100%				-100%
CANADA		-100%			
CHINE	-51%	-55%	-62%	169%	-84%
COREE REP		-100%			
DANEMARK		41765%	-100%		-100%
EGYPTE	-92%	-68%	-100%		
ESPAGNE	189%	39%	-91%	-56%	604%
ETATS-UNIS		-100%		-100%	
FINLANDE				8%	-100%
FRANCE	1456%	-83%	-36%	-50%	393%
HONGRIE					
ITALIE	-66%	22%	28%	-78%	700%
MEXIQUE					
PAYS-BAS		-100%			-79%
POLOGNE			-30%	-21%	5891%
PORTUGAL	-90%	-71%	317%	312%	699%
ROUMANIE	-93%	-100%			

ROYAUME-UNI	-100%		-33%	-100%	
SINGAPOUR					
SUEDE			-100%		
TUNISIE					-85%
TURQUIE	-93%	4350%	9%	21%	610%
<b>Totaux</b>	9%	99%	-78%	128%	68%

Source : Douane Marocaine & suivi interne de MARCONT et AFRIC LIGHT

Ce pic en 2017 a été provoqué par un certain nombre de projets d'infrastructure importants :

- (i) Extension et changement du tracé de la 1ère ligne du TRAM de Casablanca (ligne 1 opérationnelle depuis décembre 2012) et la construction de la 2ème ligne dont la mise en service a été faite le 24 Janvier 2019 ;
- (ii) La ligne TGV Tanger Rabat ;
- (iii) Les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger ; et
- (iv) L'aménagement de la nouvelle zone touristique TAMOUDA BAIE à Al Hoceima.

Ces projets étaient **vraiment exceptionnels**, nécessitant d'énormes quantités de produits faisant l'objet de la requête. En raison de ces projets, **les données d'importation pour 2017 ne représentent pas les conditions normales du marché.**

Afin de montrer une image réelle de la manière dont le niveau des importations a changé depuis 2015, nous avons donc estimé le volume des importations en 2017 moins les importations liées à ces projets d'infrastructure exceptionnels :<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Dans le tableau 8, et la figure 2, le volume des importations en 2017 exclut les quantités utilisées pour le Tram de Casablanca, la ligne TGV Tanger Rabat, les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger, et l'aménagement de la nouvelle zone touristique Tamouda Baie.

**Tableau8 - Importations (tonnes) – sans le pic exceptionnel en 2017**

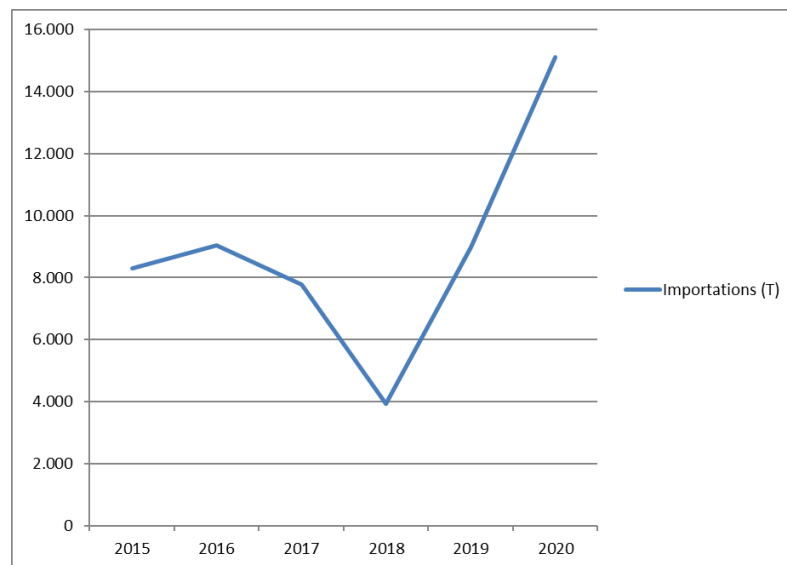
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALLEMAGNE	1	5	5	0	0	0
BELGIQUE	59	0	42	3	2	1
BULGARIE	12	0	0	0	14	0
CANADA	0	2	0	0	0	0
CHINE	2.796	1.378	624	236	635	100
COREE REP	0	57	0	0	0	0
DANEMARK	0	17		0	4.562	0
EGYPTE	2.401	197	64	0	0	365
ESPAGNE	2.248	6.504	6.000	803	352	2.477
ETATS-UNIS	0	1	0	1	0	1
FINLANDE	0	0	0	1.885	2.040	0
FRANCE	50	778	134	86	43	212
HONGRIE	0	0	0	0	0	0
ITALIE	146	49	60	77	17	136
MEXIQUE	0	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	0	2	0	0	235	50
POLOGNE	0	0	148	104	82	4.913
PORTUGAL	202	21	6	25	103	823
ROUMANIE	166	12	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	1	0	72	48	0	0
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	200
SUEDE	0	0	0	0	0	0
TUNISIE	0	0	0	0	78	12
TURQUIE	203	14	623	677	819	5.814
<b>Totaux</b>	<b>8.285</b>	<b>9.037</b>	<b>7.779</b>	<b>3.944</b>	<b>8.981</b>	<b>15.104</b>

Source : Douane Marocaine & suivi interne de MARCONT & AFRIC LIGHT

Selon ce calcul révisé, qui représente plus précisément les conditions normales du marché, les importations des produits objet de la requête ont expérimenté un **accroissement constant** dans toute la période en considération

La tendance générale est présentée dans la figure 2, ci-dessous :

**Figure 2 – Évolution des importations 2015-2020 (tonnes)- sans le pic exceptionnel en 2017**



Les figures ci-dessus indiquent clairement que :

- Entre 2015 et 2020 l'augmentation est de + **82%**.
- Les importations en 2020 étaient **68%** plus élevées qu'en 2019, et les importations en 2019 étaient **128%** élevées qu'en 2018. Nous rappelons, comme expliqué ci-dessus, que les données **les plus récentes sont généralement les plus importantes**.
- Sans le pic de 2017, les importations n'ont cessé d'augmenter tout au long de la période.

En outre, **cette augmentation s'accroîtra considérablement dans les années à venir**, compte tenu des circonstances imprévues décrites ci-dessous (voir le point 3), à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit mise en place.

## **2.2 Accroissement massif des importations par rapport à la production nationale**

Les tendances sont moins claires lorsque l'on analyse les importations par rapport à la production nationale. Cependant, selon l'article 52 de la loi n°15-09, l'augmentation peut être soit dans l'absolu, soit par rapport à la production nationale.

Malgré cela, les importations par rapport à la production nationale ont néanmoins **fortement augmenté entre 2018 et 2020**. Nous rappelons, comme expliqué ci-dessus, que les données les plus récentes sont les plus importantes.

**Tableau 9 – Importations en termes relatives par rapport à la production nationale (tonnes)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations en volume (T)	8.285	9.037	17.939	3.945	8.982	15.104
Importations en valeur (MAD)	154.255.930	141.183.484	355.234.640	58.442.688	145.543.056	242.087.672
Production nationale						
Index (2015 = 100)	100	103	124	111	142	144
<b>Importations/Production (%)</b>						
Index (2015 = 100)	100	106	175	44	77	126

Source: Douane Marocaine

Le tableau 10, ci-dessous, montre la tendance en **supprimant le pic exceptionnel en 2017**, de la manière expliquée ci-dessus. Ce tableau montre une tendance plus réaliste. Néanmoins, les importations par rapport à la production nationale montrent une tendance à la hausse sur la période de six ans, en particulier de 2018 à 2020.

**Tableau 10 – Importations en termes relatives par rapport à la production nationale (tonnes) - sans le pic exceptionnel en 2017**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations en volume (T)	8.285	9.037	7.779	3.944	8.981	15.104
Importations en valeur (MAD)	154.255.930	141.183.484	116.529.420	58.442.688	145.543.056	242.087.672
Production nationale						
Index (2015 = 100)	100	103	124	111	142	144
<b>Importations/Production (%)</b>						
Index (2015 = 100)	100	106	76	44	77	126

Source: Douane Marocaine

### 3. DEVELOPPEMENT IMPREVU DES CIRCONSTANCES

Les requérants considèrent que l'accroissement des importations que nous avons commencé à observer est le résultat d'une évolution imprévue des circonstances

qui découle elle-même d'un nombre de facteurs créant et aggravant des déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier.

Si ces facteurs ont déjà commencé à provoquer une augmentation des importations, **ils provoqueront une augmentation encore plus importante – et plus grave – dans les années à venir, risquant de ruiner l'industrie nationale.**

D'abord, la **capacité de production** de produits sidérurgiques s'est accrue de façon démesurée.<sup>7</sup> Ceci a donné lieu à un grand déséquilibre entre la production et la demande des produits concernés.<sup>8</sup> En effet, bien que la production mondiale de produits en base de fer ou acier continue à augmenter, il est prévu que la demande stagne.<sup>9</sup>

Dans ce contexte, l'effet susmentionné a été exacerbé par des **pratiques commerciales restrictives** sur les marchés de pays tiers. Depuis le début de la période considérée (2015), en réponse à l'excédent de l'offre sidérurgique et aux pratiques faussant le marché que l'on vient d'évoquer, plusieurs pays ont commencé à recourir davantage à la politique commerciale et aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier dans le but de protéger leurs producteurs nationaux.

Nous devons mentionner ici que si certaines des mesures que nous décrivons ne sont, à la date d'aujourd'hui, plus en vigueur, ou n'étaient que provisoires, **elles sont toujours pertinentes pour l'analyse**, étant donné que toutes ces mesures étaient en vigueur à un moment donné au cours de la période considérée, et ont donc eu un rôle à jouer dans l'aggravation des effets découlant de la surcapacité mondiale de production d'acier.

Il convient également de mentionner que certaines des mesures décrites ci-dessous ne s'appliquaient pas directement aux produits considérés (candélabres). **Ces mesures doivent néanmoins aussi être prises en compte**, étant donné qu'elles

---

<sup>7</sup> Selon l'OCDE, de nombreux projets d'investissement se poursuivent dans le monde et d'autres sont en cours de planification. Si ces projets se concrétisent, « la capacité mondiale de production d'acier pourrait augmenter d'environ 4 à 5 % entre 2019 et 2021 en l'absence de fermetures », (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', July 2019, DSTI/SC(2019)3/FINAL.)

<sup>8</sup> Règlement d'Exécution (UE) 2018/1013 de la Commission du 17 juillet 2018 instituant des mesures de sauvegarde provisoires concernant les importations de certains produits sidérurgiques, 18.7.2018, JO L 181/39, par. 31.

<sup>9</sup> « La demande d'acier dans les économies développées ne devrait croître que de 0,3 % en 2019 et de 0,7 % en 2020, reflétant une "détérioration de l'environnement commercial" » : <http://eurometal.net/global-steel-demand-growth-to-slow-worldsteel/>



affectent les matières premières des produits considérés (à savoir l'acier laminé à chaud) et le secteur sidérurgique dans son ensemble. Il convient également de rappeler que la Commission européenne, dans sa mesure de sauvegarde définitive du 31 janvier 2019 (par. 50), a déclaré que, malgré les nombreuses parties intéressées qui affirment que des développements imprévus doivent être démontrés pour chaque catégorie de produits, « *il est suffisant de démontrer l'existence d'une évolution imprévue des circonstances au niveau global* ».

Depuis 2015, le Mexique,<sup>10</sup> l'Afrique du Sud,<sup>11</sup> l'Inde<sup>12</sup> et la Turquie<sup>13</sup> ont appliqué des augmentations des droits à l'importation s'échelonnant entre 2,5 % et 40 % pour une série de produits sidérurgiques comprenant, entre autres, l'acier laminé à chaud, qui est une matière première importante pour le produit considéré.<sup>14</sup> Au cours de la période d'enquête, ces produits ont généralement été importés en quantités croissantes. Par ailleurs, tout au long de la période considérée, les pays tiers ont continué à instituer des mesures commerciales restrictives : certains pays ont introduit des prix minimaux à l'importation (Inde),<sup>15</sup> d'autres ont mis en place des normes nationales obligatoires relatives à l'acier (Indonésie)<sup>16</sup> et d'autres encore ont imposé des exigences de contenu local, y compris dans le cadre des marchés publics (États-Unis).<sup>17</sup>

En outre, le recours à des **instruments de défense commerciale** a connu une augmentation constante. Plus particulièrement, ces dernières années, l'Union européenne a imposé des mesures de sauvegarde sur certains produits sidérurgiques<sup>18</sup> et les États-Unis ont imposé de mesures au titre de la section 232.<sup>19</sup> Ces mesures ont gravement affecté **les matières premières** (telles que l'acier laminé à chaud) nécessaires pour fabriquer le produit concerné. Ces

<sup>10</sup> <https://www.metalbulletin.com/Article/3707442/Mexico-again-extends-15-import-duty-on-five-steel-products.html>

<sup>11</sup> <https://es.reuters.com/article/safrica-steel-tariffs-idAFL5N10Z27O20150824>

<sup>12</sup> <https://www.reuters.com/article/india-steel-imports-idUSL4N23S1HN>

<sup>13</sup> <https://www.metalbulletin.com/Article/3928681/Turkey-increases-steel-import-duties.html> ; <https://eurometal.net/turkey-adding-more-duties-to-over-400-products-steel-included/>

<sup>14</sup> Règlement d'Exécution (UE) 2018/1013 de la Commission du 17 juillet 2018 instituant des mesures de sauvegarde provisoires concernant les importations de certains produits sidérurgiques, 18.7.2018, JO L 181/39, par. 33.

<sup>15</sup> <https://agmetalmminer.com/2016/12/30/india-imposes-minimum-import-price-on-foreign-steel/>

<sup>16</sup> <http://snicertificate.com/SNI-Mandatory-Products.html>

<sup>17</sup> <https://eurometal.net/president-trump-strengthens-buy-america-steel-requirement/>

<sup>18</sup> <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1977&title=Commission-imposes-definitive-safeguard-measures-on-imports-of-steel-products>

<sup>19</sup> <https://www.reuters.com/article/us-usa-trade-explainer/trumps-extraordinary-tariffs-idUSKBN1GH2IR>

mesures ont déclenché un vague si élevé d'utilisation des instruments de recours commercial. Par conséquent, le flux d'exportation et importation se sont largement perturbés à l'échelle mondiale.

Il faut également ajouter que depuis le début de l'année 2020, **la pandémie COVID-19** a eu un impact désastreux sur l'économie mondiale. Selon Oxford Economics, le PIB mondial devrait *«se contracter de près de 7 % au premier semestre 2020, soit près du double de la baisse enregistrée lors de la crise financière mondiale, selon des révisions à large spectre effectuées pour les grandes économies»*.<sup>20</sup>

Selon la Commission européenne dans son dernier règlement de sauvegarde sur l'acier, la demande d'acier est sur le point de s'effondrer :

*« (14) Les producteurs d'acier de l'Union prévoient une stagnation de la demande, avec des diminutions dépassant 60 % dans le Sud de l'Europe et autour de 50 % dans le Nord de l'Europe au second semestre 2020, essentiellement imputables à une chute vertigineuse de la demande dans le secteur automobile (- 80 % environ), en raison de la forte baisse de ses ventes et de sa production de véhicules [...] »*<sup>21</sup>

Le Maroc n'a pas échappé aux graves conséquences économiques de la pandémie. Plus précisément, elle a affecté l'investissement public, dont les requérants sont très dépendants. Il y avait une loi des finances 2020 rectificative avec une baisse de 23% de tous les secteurs y compris celui de l'investissement public. En plus, une circulaire du Ministère de l'intérieur était adressée à tous les services sous son autorité (régies de distribution d'eau et d'électricité, communes, société de développement local, etc.) de soumettre au préalable tout nouveau projet d'investissement à l'agrément préalable des Wali et Gouverneurs (voir **ANNEXE J**).

En outre, comme la Commission européenne l'indique clairement, les exportateurs d'acier seront encore plus agressifs dans leurs activités d'exportation :

*«(23) Dans la situation actuelle, caractérisée par une baisse de la demande et donc d'une diminution drastique des ventes frappant la **quasi-totalité des catégories de produits sidérurgiques**, associées à des perspectives de grande incertitude et de*

---

<sup>20</sup> Research Briefing (Global) du 14 avril 2020.

<sup>21</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 DE LA COMMISSION du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27.

*probables fortes asymétries géographiques en ce qui concerne le moment et la rapidité de la reprise, on peut vraisemblablement s'attendre à ce que certains exportateurs d'acier [...] adoptent un comportement commercial encore plus agressif afin de «faire place nette» au détriment des autres acteurs du marché lorsque l'activité reprendra après la pandémie. »<sup>22</sup>*

Ces circonstances imprévues, comme expliqué ci-dessus, ont provoqué une augmentation particulièrement importante des exportations de la Turquie, de la Pologne et de l'Espagne vers le Maroc.

Nous rappelons qu'en 2020, les importations en provenance de Turquie, de Pologne et d'Espagne s'élevaient respectivement à 5.814 tonnes, 4.913 tonnes et 2.477 tonnes. En d'autres termes, **13.204 tonnes sur les 15.104 tonnes d'importations totales en 2020 (87%) provenaient de ces trois pays.**

**En ce qui concerne les importations en provenance de Turquie :**Orta Direkt, société industrielle turque de fabrication de candélabres dans ses usines d'Istanbul, pratique récemment une politique commerciale agressive pour pénétrer le marché Marocain en offrant des prix défiant toute concurrence. Cette société, comme d'ailleurs beaucoup d'autres sociétés turques, profitent de la convention de libre échange signée avec le Maroc pour proposer leurs produits sur le marché national. Avec cette politique, cette société a clairement porté préjudice aux industriels Marocains. Les requérants estiment que Orta Direkt a la capacité de production nécessaire pour fabriquer [XXXXX] tonnes par an du produit considéré, ce qui signifie qu'elle a disposé d'une capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc.

**En ce qui concerne les importations en provenance de Pologne :** La société Valmont était implantée au Maroc et plus particulièrement à la zone industrielle de Berrechid, avec une unité industrielle de fabrication de candélabres. Il représentait près de [XX]% de part de marché marocaine. Toutefois et depuis le début de 2019, la stratégie du Groupe Valmont a changé pour le Maroc. Ce changement a été concrétisé par l'arrêt de l'activité industrielle et l'alimentation du marché national à partir des sites industriels Européens dont notamment la **Pologne**. Pour Valmont Maroc, l'année 2019 était une année de concrétisation de la décision de la maison mère puisqu'en plus de l'arrêt de l'unité industrielle, la majeure partie des équipes opérationnelles ont été remerciés, l'équipe

---

<sup>22</sup> *Ibid.*

commerciale a été renforcée et l'implantation régionale de sites de stockage est activée. Nous constatons d'ailleurs au niveau des statistiques que Valmont est devenue de plus en plus agressive même en période de crise sanitaire COVID-19.

Valmont, à travers cette nouvelle organisation au Maroc a inondé le marché Marocain à partir de ses usines, dont les capacités de fabrication disponibles et non utilisées lui permettent de pratiquer une politique agressive en prix et quantités à même de perturber fortement le tissu industriel national par la pratique commerciale adoptée.

La capacité de production de Valmont pour les produits considérés n'est pas accessible au public. Cependant, les requérants estiment, sur la base de leur solide connaissance du marché, que **Valmont a la capacité de production nécessaire pour fabriquer [XXXXX] tonnes par an du produit considéré**. Pour mettre ce chiffre en perspective, **les requérants, qui représentent plus de [XX] % de la production marocaine totale, ne peuvent produire qu'un maximum de [XXXXX] tonnes par an.**

En tout état de cause, et dans un marché mondial caractérisé par un déséquilibre entre la capacité de production et la demande, et compte tenu du fait que Valmont s'est récemment implantée au Maroc en tant qu'importateur, Valmont **a utilisé sa grande capacité de production pour exporter d'énormes quantités vers le Maroc**. En effet, Valmont est un leader mondial dans le domaine des infrastructures, avec près de 10.000 employés, opérant sur 87 sites de production dans le monde entier, et avec un chiffre d'affaires total de 2,8 milliards de dollars en 2019.<sup>23</sup>

**En ce qui concerne les importations en provenance d'Espagne:** Baculos y Columnas SL, fabricant Espagnol situé à Lachar dans la région de Grenade est un nouvel entrant au Maroc depuis 2019 par l'entreprise de Luminova, société de négoce spécialisée dans la commercialisation et installation des fournitures et matériels d'éclairage et d'électricité dont les bureaux sont situés au Quartier De La Gare, Rue Epernay, N 6, 2ème Étage, Appt N 6 - Casablanca. Le but affiché de la collaboration entre ce fabricant Espagnol et le négociant Marocain a été de renforcer leur présence au niveau national au détriment des industriels et des produits nationaux. Les requérants estiment que Baculos y Columnas a la capacité

---

<sup>23</sup> [https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc\\_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC. 10K 2020 V1 Final JL REV1 LOW-RES-\(1\).pdf](https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC. 10K 2020 V1 Final JL REV1 LOW-RES-(1).pdf) , pages 8-9.

de production nécessaire pour fabriquer [XXXXXX] tonnes par an du produit considéré, ce qui signifie qu'elle a disposé d'une capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc.

\*\*\*

Compte tenu de ce qui précède, l'accroissement des importations des articles objet de la requête au Maroc peut être qualifié d'accroissement massif comme suite à la survenance d'événements imprévus au sens de l'Accord sur les Sauvegardes.

#### 4. DOMMAGE GRAVE OU MENACE DE DOMMAGE GRAVE

A titre préliminaire, il convient de noter que selon l'article 52 de la loi<sup>o</sup> 15-09, il est suffisant qu'il ait un dommage grave ou la menace d'un dommage grave : « *cet accroissement cause ou menace de causer un dommage grave a la branche de production nationale* ». <sup>24</sup>

Tel qu'il a été avancé dans les points précédents, les importations des articles objet de la requête ont connu un accroissement brusque et massif les dernières années. Si cette évolution a **déjà affecté négativement l'industrie nationale**, comme en témoignent certains indicateurs, **la menace de dommage grave est plus importante.**

##### 4.1 Dommage grave

Selon les exigences établies à l'article 53 de la loi<sup>o</sup> 15-09, nous reprenons en ce qui suit les renseignements chiffrés sur l'évolution des indicateurs de performance des requérants :

- Le rythme d'accroissement des importations du produit considéré et leur accroissement en volume, en termes absolus et relatifs par rapport à la production nationale du produit similaire ou directement concurrent ;
- Production, capacité de production et taux d'utilisation ;
- Ventes sur le marché local ;

---

<sup>24</sup> Par exemple, la Commission européenne a fait valoir que, dans le cadre de ses propres mesures de sauvegarde concernant les importations de certains produits sidérurgiques, il existe une *menace de dommage grave*, plutôt qu'un dommage grave réel: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2018.181.01.0039.01.ENG&toc=OJ:L:2018:181:TOC](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.181.01.0039.01.ENG&toc=OJ:L:2018:181:TOC) ; [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2019.031.01.0027.01.ENG&toc=OJ:L:2019:031:TOC](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.031.01.0027.01.ENG&toc=OJ:L:2019:031:TOC)

- Part de marché intérieure absorbée par les importations ;
- État des pertes et profits ;
- Emploi et productivité ;
- Investissements ; et
- Stocks.

La hausse des importations se répercute négativement sur les performances de la branche de production nationale dont les indicateurs ne cessent de se dégrader.

#### 4.1.1 Importations

Comme expliqué à la section 2 ci-dessus, il y a eu une augmentation soudaine et massive des importations du produit concerné, qui a causé de graves dommages à la BPN.

Le Tableau 11, ci-dessous, montre une **augmentation du volume des importations de 82 %** entre 2015 et 2020. Les importations en provenance de Turquie, de Pologne et d'Espagne ont augmenté de façon particulièrement marquée.

**Comme il sera expliqué ci-dessous, ces importations ont gravement nui à la branche de production nationale et continueront de le faire à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit imposée.**

**Tableau 11 – Importations (tonnes)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALLEMAGNE	1	5	5	0	0	0
BELGIQUE	59	0	42	3	2	1
BULGARIE	12	0	0	0	14	0
CANADA	0	2	0	0	0	0
CHINE	2.796	1.378	624	236	635	100
COREE REP	0	57	0	0	0	0
DANEMARK	0	17	7.117	0	4.562	0
EGYPTE	2.401	197	64	0	0	365
ESPAGNE	2.248	6.504	9.044	803	352	2.477
ETATS-UNIS	0	1	0	1	0	1
FINLANDE	0	0	0	1.885	2.040	0
FRANCE	50	778	134	86	43	212
HONGRIE	0	0	0	0	0	0
ITALIE	146	49	60	77	17	136
MEXIQUE	0	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	0	2	0	0	235	50
POLOGNE	0	0	148	104	82	4.913
PORTUGAL	202	21	6	25	103	823

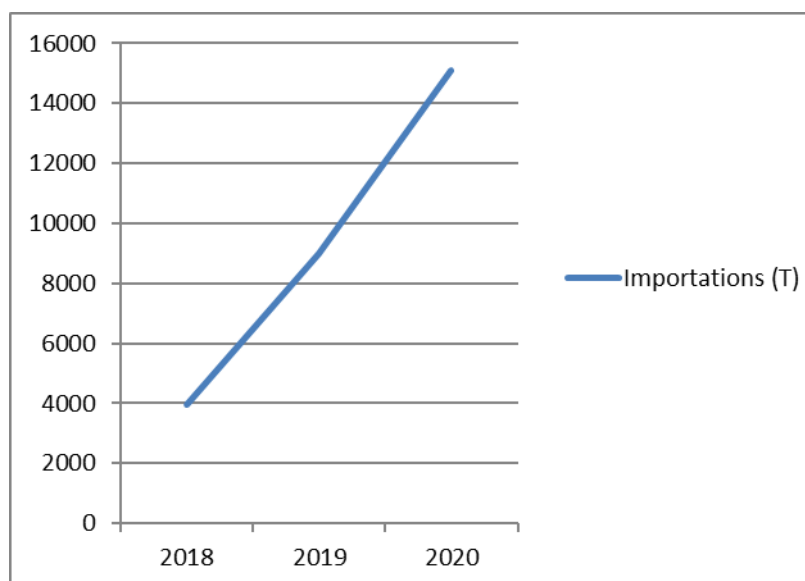
ROUMANIE	166	12	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	1	0	72	48	0	0
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	200
SUEDE	0	0	0,251	0	0	0
TUNISIE	0	0	0	0	78	12
TURQUIE	203	14	623	677	819	5.814
<b>Totaux</b>	<b>8.285</b>	<b>9.037</b>	<b>17.939</b>	<b>3.945</b>	<b>8.982</b>	<b>15.104</b>

Source: Douane Marocaine & suivi interne de MARCONT et AFRIC LIGHT

En outre, cette augmentation des importations a **augmenté de manière particulièrement spectaculaire** au cours des trois dernières années (2018-2020). Cela signifie que les dommages causés par les importations ont augmenté au cours des dernières années.

En effet, au cours de cette période, les importations ont **augmenté de 283 %** :

**Figure 3 – Évolution des importations  
des produits objet de la requête 2018-2020 (tonnes)**



La production nationale fait face à un accroissement massif et brusque des produits objet de la requête en terme absolu au sens de l'article 2.1 de l'Accord sur les sauvegardes.

Depuis 2015, le volume des importations a augmenté chaque année, à l'exception de l'important pic enregistré en 2017 (et de la chute qui a suivi en 2018) :

Ce pic en 2017 a été provoqué par un certain nombre de projets d'infrastructure importants :

- (i) Extension et changement du tracé de la 1ère ligne du TRAM de Casablanca (ligne 1 opérationnelle depuis décembre 2012) et la construction de la 2ème ligne dont la mise en service a été faite le 24 Janvier 2019 ;
- (ii) La ligne TGV Tanger Rabat ;
- (iii) Les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger ; et
- (iv) L'aménagement de la nouvelle zone touristique TAMOUDA BAIE à Al Hoceima.

Ces projets étaient **vraiment exceptionnels**, nécessitant d'énormes quantités de produits faisant l'objet de la requête. En raison de ces projets, **les données d'importation pour 2017 ne représentent pas les conditions normales du marché.**

Afin de montrer une image réelle de la manière dont le niveau des importations a changé depuis 2015, nous avons donc estimé le volume des importations en 2017 moins les importations liées à ces projets d'infrastructure exceptionnels :<sup>25</sup>

**Tableau 12 - Importations (tonnes) – sans le pic exceptionnel en 2017**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALLEMAGNE	1	5	5	0	0	0
BELGIQUE	59	0	42	3	2	1
BULGARIE	12	0	0	0	14	0
CANADA	0	2	0	0	0	0
CHINE	2.796	1.378	624	236	635	100
COREE REP	0	57	0	0	0	0
DANEMARK	0	17		0	4.562	0
EGYPTE	2.401	197	64	0	0	365
ESPAGNE	2.248	6.504	6.000	803	352	2.477
ETATS-UNIS	0	1	0	1	0	1
FINLANDE	0	0	0	1.885	2.040	0
FRANCE	50	778	134	86	43	212
HONGRIE	0	0	0	0	0	0
ITALIE	146	49	60	77	17	136

<sup>25</sup> Dans le tableau 12, et la figure 4, le volume des importations en 2017 exclut les quantités utilisées pour le Tram de Casablanca, la ligne TGV Tanger Rabat, les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger, et l'aménagement de la nouvelle zone touristique Tamouda Baie.



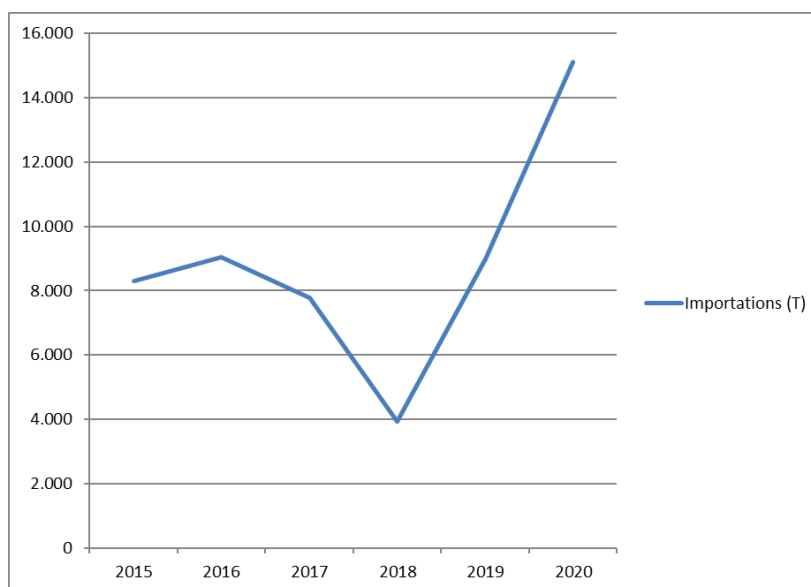
MEXIQUE	0	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	0	2	0	0	235	50
POLOGNE	0	0	148	104	82	4.913
PORTUGAL	202	21	6	25	103	823
ROUMANIE	166	12	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	1	0	72	48	0	0
SINGAPOUR	0	0	0	0	0	200
SUEDE	0	0	0	0	0	0
TUNISIE	0	0	0	0	78	12
TURQUIE	203	14	623	677	819	5.814
<b>Totaux</b>	<b>8.285</b>	<b>9.037</b>	<b>7.779</b>	<b>3.944</b>	<b>8.981</b>	<b>15.104</b>

Source: Douane Marocaine & suivi interne de MARCONT & AFRIC LIGHT

Selon ce calcul révisé, qui représente plus précisément les conditions normales du marché, les importations des produits objet de la requête ont expérimenté un **accroissement constant** dans toute la période en considération. **Cette tendance à la hausse a entraîné une tendance similaire des dommages infligés à la BPN.**

La tendance générale est présentée dans la figure 4, ci-dessous :

**Figure 4 – Évolution des importations 2015-2020 (tonnes)- sans le pic exceptionnel en 2017**



Les figures ci-dessus indiquent clairement que :

- Entre 2015 et 2020 l'augmentation est de + **82%**.
- Les importations en 2020 étaient **68%** plus élevées qu'en 2019, et les importations en 2019 étaient **128%** élevées qu'en 2018.

- Sans le pic de 2017, les importations n'ont cessé d'augmenter tout au long de la période.
- Cela indique que les dommages causés par les importations ont également augmenté au cours des six dernières années.

En outre, **cette augmentation s'accroîtra considérablement dans les années à venir**, compte tenu des circonstances imprévues décrites ci-dessus (voir le point 3), à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit mise en place. **Cela entraînera de nouveaux dommages.**

#### 4.1.2 Production, capacité de production et taux d'utilisation

La production a augmenté régulièrement au cours de la période considérée :

**Tableau 13 – Production de la BPN (tonnes)<sup>26</sup>**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Production (T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	137	189	203	311	360

Source: Requérants

Toutefois, cette augmentation résulte d'une **hausse spectaculaire des exportations**, due à l'afflux d'importations sur le marché intérieur.<sup>27</sup> La BPN avait pris début 2018 la décision de prospecter les marchés à l'international et plus particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne. Les résultats de cette nouvelle politique se sont traduits, malgré une rude concurrence à l'international, par la réalisation de **[60 – 85] % du chiffre d'affaires de la BPN de 2020 à l'export.**

Au contraire, au niveau local, la BPN n'eut pas pérennisé son activité en raison de l'augmentation des importations.

En outre, les capacités de production ne sont utilisées dans le meilleur des cas qu'à hauteur de **57%**. Bien que les requérants ont la capacité d'augmenter leur production locale, les importations massives des produits objet de la requête les a empêché d'optimiser l'utilisation de ses installations. **Ce taux est très faible par**

<sup>26</sup> Ces chiffres incluent la production destinée au marché intérieur et destinée à l'exportation.

<sup>27</sup> Voir le point 5.5.

**rapport aux standards industriels** et sera fatalement encore plus faible si aucune mesure n'est prise à très court terme.

**Tableau 14– Capacité disponible de production (tonnes)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Capacité (T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	100	100	121	157	157

Source: Requérants

**Tableau 15 – Taux d'utilisation de capacité (%)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Taux d'utilisation de capacité (Production / Capacité) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	137	189	167	198	229

Source: Requérants

Bien que la production ait augmenté ces dernières années, il existe un risque sérieux que la possibilité pour l'industrie marocaine d'exporter la production excédentaire devienne de plus en plus limitée.

En effet, dans une situation où la capacité de production mondiale est élevée,<sup>28</sup> alors que la demande est en chute libre,<sup>29</sup> notamment en raison de la pandémie de COVID-19, et que des mesures de protection ont été mises en place par un grand nombre de pays,<sup>30</sup> les possibilités d'exportation deviendront extrêmement difficiles.<sup>31</sup>

<sup>28</sup> Selon l'OCDE, « la capacité mondiale de production d'acier pourrait augmenter d'environ 4 à 5 % entre 2019 et 2021 en l'absence de fermetures », (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', July 2019, DSTI/SC(2019)3/FINAL.)

<sup>29</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27 : « (14) Les producteurs d'acier de l'Union prévoient une stagnation de la demande, avec des diminutions dépassant 60 % dans le Sud de l'Europe et autour de 50 % dans le Nord de l'Europe au second semestre 2020, essentiellement imputables à une chute vertigineuse de la demande dans le secteur automobile (– 80 % environ), en raison de la forte baisse de ses ventes et de sa production de véhicules [...] »

<sup>30</sup> Par exemple les États-Unis, L'Union Européenne, la Turquie, l'Inde et le Canada.

<sup>31</sup> Voir le point 3 ci-dessus pour plus de détails.

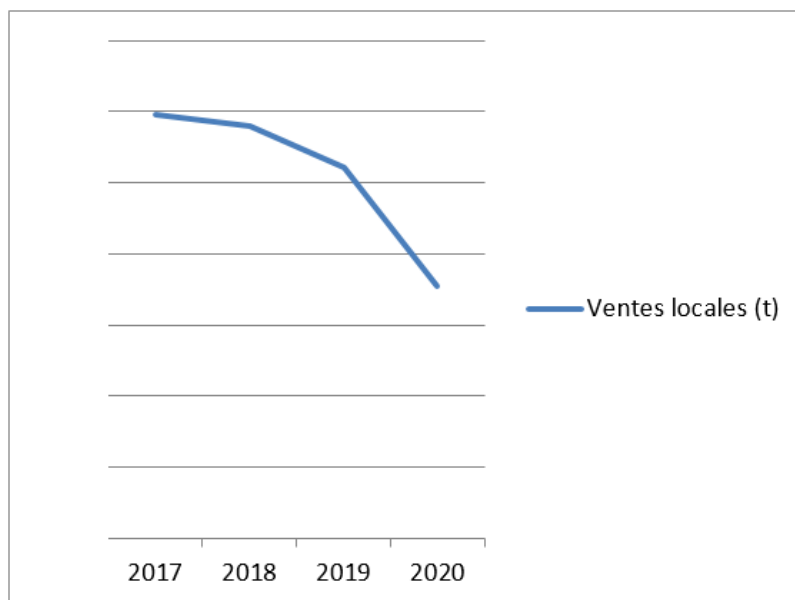
En outre, les exportations marocaines devraient concurrencer les exportateurs extrêmement agressifs des autres pays.<sup>32</sup>

Lorsque cette situation se présentera, en l'absence de mesures de sauvegarde, les stocks augmenteront et la production devra diminuer, ce qui **portera gravement préjudice à l'industrie nationale**. En outre, la capacité de production, déjà très faible, tomberait bien en dessous de la barre des 50 %.

#### 4.1.3 Ventes sur le marché local

Alors que les ventes locales ont légèrement augmenté au cours de la première partie de la période considérée, ces ventes ont commencé à diminuer dangereusement depuis 2017 :

**Figure 5 – Évolution des ventes locales (tonnes)**



En fait, au cours de la période 2017 - 2020, les ventes locales ont chuté de –[XX] %.

<sup>32</sup> *Ibid.*, «(23) Dans la situation actuelle, caractérisée par une baisse de la demande et donc d'une diminution drastique des ventes **frappant la quasi-totalité des catégories de produits sidérurgiques**, associées à des perspectives de grande incertitude et de probables fortes asymétries géographiques en ce qui concerne le moment et la rapidité de la reprise, on peut vraisemblablement s'attendre à ce que **certains exportateurs d'acier [...] adoptent un comportement commercial encore plus agressif afin de «faire place nette» au détriment des autres acteurs du marché lorsque l'activité reprendra après la pandémie.** »

Tableau 16 – Ventes locales (tonnes)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ventes locales (T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	130	171	167	150	102

Source : Requérants

Tableau 17 – Ventes locales (milles dhs, ex-Works)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ventes locales (milles dhs) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	129	148	165	148	98

Source : Requérants

À la lumière des chiffres ci-dessus, les ventes locales ont commencé depuis 2017 à **chuter de façon spectaculaire**, ce qui a **déjà gravement endommagé la BPN**.

Comme indiqué précédemment, les importations devraient augmenter de façon spectaculaire dans les mois et les années à venir en raison de la baisse de la demande d'acier provoquée tout récemment par la pandémie COVID-19, y compris au Maroc,<sup>33</sup> du comportement agressif des exportateurs du monde entier<sup>34</sup> et des mesures de défense commerciale mises en œuvre par de nombreux pays.<sup>35</sup> **Les ventes donc continueront à être gravement touchées, à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit mise en œuvre.**

#### 4.1.4 Part du marché intérieur absorbée par les importations accrues

Suite à l'accroissement massif des importations évoqué au point 2 ci-dessus, ces importations ont gagné des parts substantielles du marché du produit en cause au Maroc :

<sup>33</sup> Voir l'**Annexe J** « Circulaire : rationalisation des budgets, juillet 2020 »

<sup>34</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27 : «(23) Dans la situation actuelle, caractérisée par une baisse de la demande et donc d'une diminution drastique des ventes **frappant la quasi-totalité des catégories de produits sidérurgiques**, associées à des perspectives de grande incertitude et de probables fortes asymétries géographiques en ce qui concerne le moment et la rapidité de la reprise, on peut vraisemblablement s'attendre à ce que **certains exportateurs d'acier [...] adoptent un comportement commercial encore plus agressif afin de «faire place nette» au détriment des autres acteurs du marché lorsque l'activité reprendra après la pandémie.** »

<sup>35</sup> Par exemple les États-Unis, L'Union Européenne, la Turquie, l'Inde et le Canada.

Tableau 18 –Parts de marché (%)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Branche de production nationale *</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>	<b>21%</b>	<b>43%</b>	<b>31%</b>	<b>18%</b>
Index (2015 = 100)	100	124	105	221	159	92
<b>Ensemble de producteurs marocains</b>	<b>53%</b>	<b>51%</b>	<b>38%</b>	<b>71%</b>	<b>46%</b>	<b>23%</b>
Index (2015 = 100)	100	96	72	132	87	44
<b>Importations **</b>	<b>47%</b>	<b>49%</b>	<b>62%</b>	<b>29%</b>	<b>54%</b>	<b>77%</b>
Index (2015 = 100)	100	104	132	63	115	164

Source: \* Requéants, \*\* Douane Marocaine

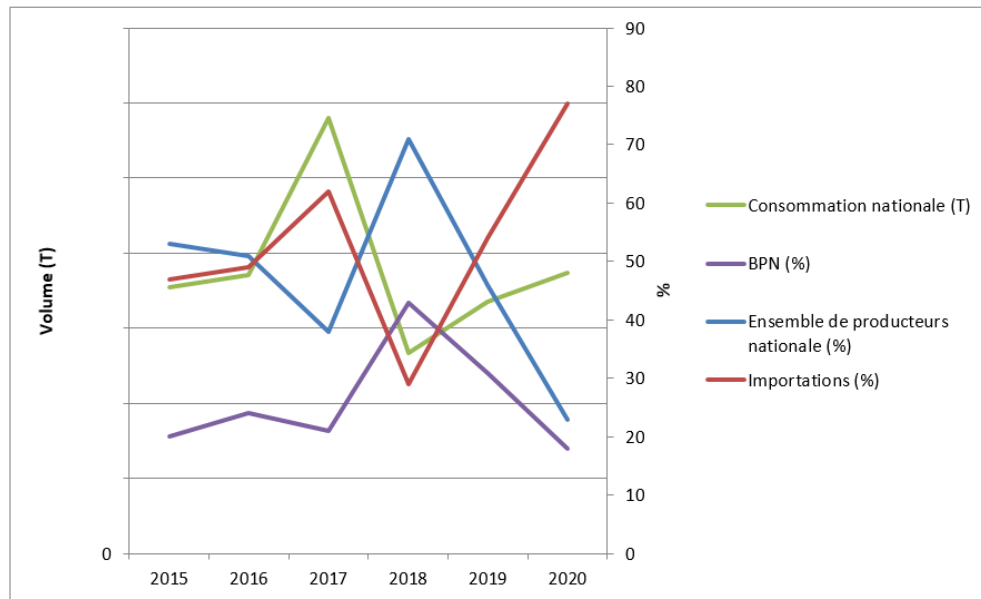
Effectivement, les **importations** ont agrandi leur part de marché de **47% en 2015 à 77 % en 2020**. Il est à noter que l'augmentation de la part de marché des importations en 2017 (62%) est due à certains grands projets d'infrastructure, comme décrit ci-dessus.

Cet accroissement de la part de marché des importations s'est fait au détriment de la part de marché de la branche de production nationale et des producteurs non-requéants. L'ensemble de producteurs marocains a vu leur part de marché diminuer de 53% en 2015 à 23 % en 2020.

La baisse de la part de marché de la BPN (**43% à 18%**), et l'augmentation de la part de marché des produits importés (**29% à 77%**), sont particulièrement marquées entre 2018 et 2020.

Le dommage que cet accroissement massif des importations engendre sur la branche de production nationale est clairement visible sur le graphe suivant :

**Figure 6 – Évolution des parts de marché (%) et de la consommation nationale (tonnes)**



En effet, en 2017, 2019 et 2020, l'accroissement de la demande nationale a été adressé aux importations des produits objet de la présente requête au détriment du produit national de la branche de production nationale et des non requérants.

Nous considérons que les importations devraient continuer à augmenter de façon spectaculaire dans les mois et les années à venir en raison de la baisse de la demande d'acier provoquée tout récemment par la pandémie COVID-19,<sup>36</sup> y compris au Maroc,<sup>37</sup> du comportement agressif des exportateurs dans le monde entier<sup>38</sup> et des mesures de défense commerciale mises en œuvre par de nombreux pays.

Étant donné que la consommation nationale devrait chuter fortement, l'augmentation très probable des importations prendra une plus grande part du

<sup>36</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27 : « (14) Les producteurs d'acier de l'Union prévoient **une stagnation de la demande**, avec des **diminutions dépassant 60 % dans le Sud de l'Europe et autour de 50 % dans le Nord de l'Europe au second semestre 2020**, essentiellement imputables à une chute vertigineuse de la demande dans le secteur automobile (– 80 % environ), en raison de la forte baisse de ses ventes et de sa production de véhicules [...] »

<sup>37</sup> Voir l'**Annexe H** « Circulaire : rationalisation des budgets, juillet 2020 »

<sup>38</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27, par. 23.

marché à l'industrie nationale. **Cela ne fera que nuire davantage à l'industrie locale.**

Enfin, le tableau 19 ci-dessous représente les parts de marché sans le pic exceptionnel des importations en 2017. Ce tableau donne une image plus réaliste de l'évolution des parts de marché, étant donné que les importations ont augmenté successivement tout au long de la période de 6 ans.

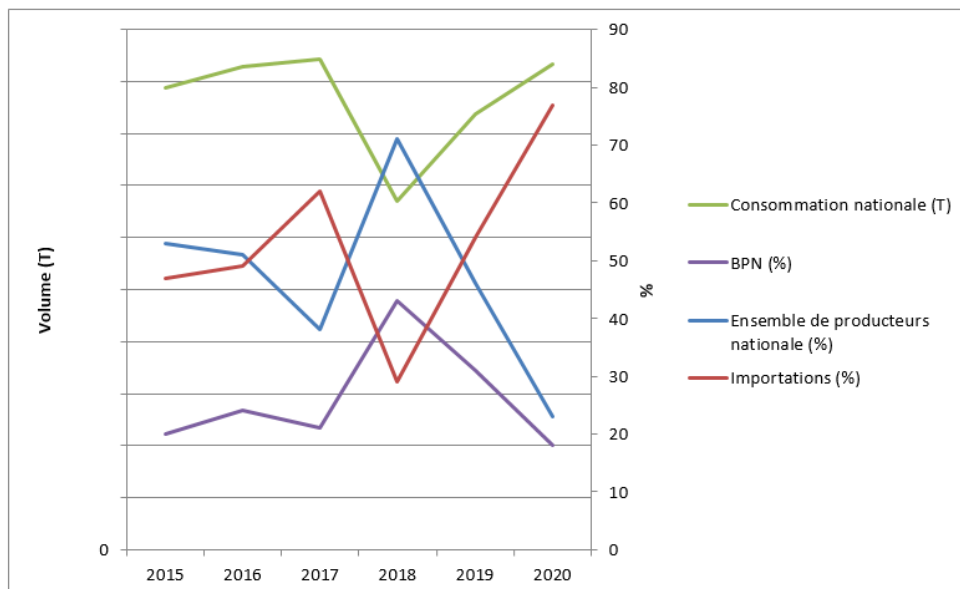
**Tableau 19 –Parts de marché (%)- sans le pic exceptionnel en 2017**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Branche de production nationale *</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>	<b>21%</b>	<b>43%</b>	<b>31%</b>	<b>18%</b>
Index (2015 = 100)	100	124	105	221	159	92
<b>Ensemble de producteurs marocains</b>	<b>53%</b>	<b>51%</b>	<b>38%</b>	<b>71%</b>	<b>46%</b>	<b>23%</b>
Index (2015 = 100)	100	96	72	132	87	44
<b>Importations **</b>	<b>47%</b>	<b>49%</b>	<b>41%</b>	<b>29%</b>	<b>54%</b>	<b>77%</b>
Index (2015 = 100)	100	104	88	63	115	164

Source: \* Requirants, \*\* Douane Marocaine

Ces chiffres sont reflétés dans le graphique ci-dessous :

**Figure 7 – Évolution des parts de marché (%) et de la consommation nationale (tonnes) - sans le pic exceptionnel en 2017**





Il est clair, notamment au cours de la période 2018-2020, que les importations ont pris des parts de marché à la branche de production nationale et aux autres fabricants marocains, malgré la légère augmentation de la consommation.

#### 4.1.5 État des pertes et profits

En raison de l'afflux d'importations au Maroc, **la BPN est en très grave difficulté**.

Alors que la production locale était déjà en situation de faiblesse en 2019, avec une rentabilité de seulement [XX] %, la **BPNa réalisé en 2020 un résultat négatif (-XXXXX milles dhs)**.<sup>39</sup>

**Tableau 20 – Bénéfices sur les ventes locales (milles dhs, nets avant impôts)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Bénéfices moyens pondérés Index 2015 = 100</b>						
Index	100	108	153	285	204	-574

Source : Requérants

En outre, la **profitabilité en 2020 était de [-XX] %** :

**Tableau 21 – Profitabilité sur les ventes locales (% , nets avant impôts)**

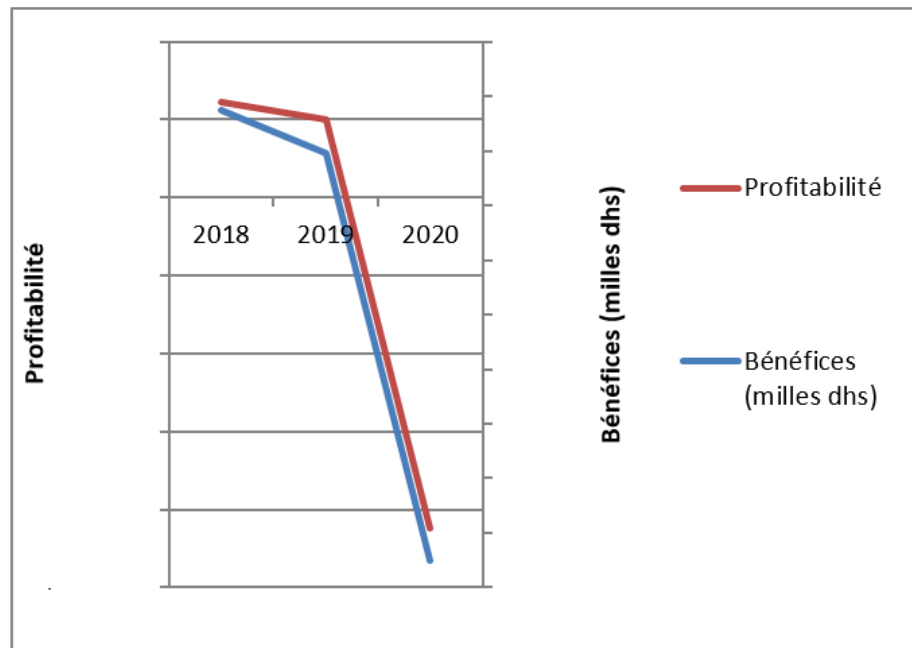
Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Profitabilité moyenne pondérée Index 2015 = 100</b>						
Index	100	84	92	156	128	-499

Source : Requérants

Notamment, la profitabilité et les bénéfices a fortement diminué entre 2018 et 2020 :

<sup>39</sup> Les bénéfices ont été calculés en suivant cette formule : ventes locales (milles dhs, ex-works) – coûts totaux de production (milles dhs, ex-works).

Figure 8 – Profitabilité (%) et bénéfices (milles dhs)



Comme le montrent les chiffres ci-dessus, la BPN a **déjà été gravement endommagée** par l'afflux d'importations. En outre, compte tenu de l'épidémie actuelle de COVID-19 et de la baisse de la demande qui en résulte,<sup>40</sup> il existe un risque sérieux que les importations à bas prix continuent d'augmenter. Cette situation sera exacerbée par les mesures de défense commerciale mises en œuvre par de nombreux pays et les stratégies de plus en plus agressives des exportateurs.<sup>41</sup> Cela signifie que toute nouvelle augmentation des importations **menace de faire basculer l'industrie dans une spirale descendante dont elle ne pourra pas se remettre**.

**Si une mesure de sauvegarde n'est pas mise en place, l'industrie s'effondrera très probablement.**

#### 4.1.6 *Emploi et productivité*

Le nombre de salariés a augmenté au cours de cette période. Toutefois, cela peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel et par la

<sup>40</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27, par. 14.

<sup>41</sup> *Ibid.* par. 23.

main-d'œuvre supplémentaire pour soutenir l'activité d'exportation en pleine croissance.

**Tableau 22 –Emploi (personnes)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Emploi (personnes)</b>						
<b>Index 2015 = 100</b>						
Index	100	127	144	181	201	160

Source: Requérants

Bien que le nombre de salariés ait augmenté, cela ne signifie pas que la BPN devient plus inefficace. Au contraire, **la BPN est devenue plus de deux fois plus productive** au cours de cette période, afin de concurrencer les importations croissantes :

**Tableau 23– Productivité (tonnes par personne)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Productivité (Production / Emploi)</b>						
<b>Index 2015 = 100</b>						
Index	100	108	131	112	155	225

Source: Requérants

Comme indiqué précédemment, les importations devraient augmenter fortement dans les années à venir en raison d'une combinaison de facteurs :

- L'augmentation de la capacité mondiale de production d'acier ;<sup>42</sup>
- la baisse de la demande d'acier provoquée tout récemment par la pandémie COVID-19,<sup>43</sup> y compris au Maroc ;<sup>44</sup>
- le comportement agressif des exportateurs du monde entier ;<sup>45</sup>

<sup>42</sup> Selon l'OCDE, « la capacité mondiale de production d'acier pourrait augmenter d'environ 4 à 5 % entre 2019 et 2021 en l'absence de fermetures », (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', July 2019, DSTI/SC(2019)3/FINAL.)

<sup>43</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27 : « (14) Les producteurs d'acier de l'Union prévoient **une stagnation de la demande**, avec des **diminutions dépassant 60 % dans le Sud de l'Europe et autour de 50 % dans le Nord de l'Europe au second semestre 2020, essentiellement imputables à une chute vertigineuse de la demande dans le secteur automobile (– 80 % environ), en raison de la forte baisse de ses ventes et de sa production de véhicules [...] »**

<sup>44</sup> Voir l'**Annexe J** « Circulaire : rationalisation des budgets, juillet 2020 »

- les mesures de défense commerciale mises en œuvre par de nombreux pays.<sup>46</sup>

Malgré l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, il existe un risque sérieux que cette augmentation des importations entraîne une diminution du nombre de travailleurs à mesure que l'économie se contracte et que la demande de candélabres diminue.

#### 4.1.7 Investissements

L'investissement global des requérants pendant la période 2015-2020 s'élève à plus de [XXXXX] milles de dirhams :

**Tableau 24 – Investissements au Maroc (milles dhs)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Investissements au Maroc (milles dhs)</b>						
<b>Index</b>						
Index (2015 = 100)	100	32	63	8	18	6

Source: Requérants

#### 4.1.8 Stocks

Les stocks des requérants montrent l'évolution suivant :

**Tableau 25 – Stocks (tonnes)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Stocks (T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	364	193	247	306	568

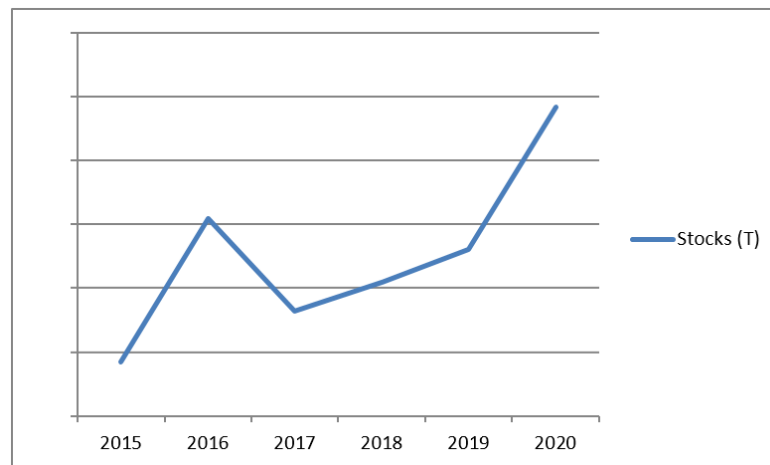
Source: Requérants

Les stocks ont **augmenté de façon spectaculaire** au cours de la période, en raison de la difficulté à faire face à l'afflux d'importations :

<sup>45</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27 : «(23) Dans la situation actuelle, caractérisée par une baisse de la demande et donc d'une diminution drastique des ventes **frappant la quasi-totalité des catégories de produits sidérurgiques**, associées à des perspectives de grande incertitude et de probables fortes asymétries géographiques en ce qui concerne le moment et la rapidité de la reprise, on peut vraisemblablement s'attendre à ce que **certains exportateurs d'acier [...] adoptent un comportement commercial encore plus agressif afin de «faire place nette» au détriment des autres acteurs du marché lorsque l'activité reprendra après la pandémie.** »

<sup>46</sup> Par exemple les États-Unis, L'Union Européenne, la Turquie, l'Inde et le Canada.

Figure 9 – Stocks (tonnes)



En raison de l'offre excédentaire d'acier au niveau mondial,<sup>47</sup> outre la chute spectaculaire de la demande due à la crise COVID-19, nous prévoyons que la BPN ne sera pas en mesure de continuer à exporter ses produits en aussi grandes quantités, ce qui signifie qu'il existe un risque sérieux que le niveau des stocks continue à augmenter de façon spectaculaire.

En somme, à la lumière de ce qui précède, nous considérons que la branche nationale de production a subi **un dommage grave** :

- Les importations ont augmenté de façon spectaculaire ; de 82% depuis 2015 et de 283% depuis 2018.
- Les volumes de ventes locales ont également diminué (de  $-[XX]\%$  depuis 2017).
- Le BPN a perdu une part de marché significative au profit des importations ; les importations en 2020 avaient une part de marché de 77%.
- Les bénéfices de la BPN ont fortement chuté ; en 2020, les pertes s'élevaient à  $[XXXXXX]$  milles dhs.
- De plus, la rentabilité du BPN a chuté drastiquement à  $- [XX]\%$  en 2020.

<sup>47</sup> Règlement d'exécution (UE) 2020/894 de la Commission du 29 juin 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant des mesures de sauvegarde définitives à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques, 30.6.2020 JO L 206/27, par. 14.

Si toutefois le Ministère considère que ce dommage n'est pas suffisamment grave - *quod non* - nous décrivons ci-dessous la menace d'une industrie sérieuse.

## 4.2 Menace de dommage grave

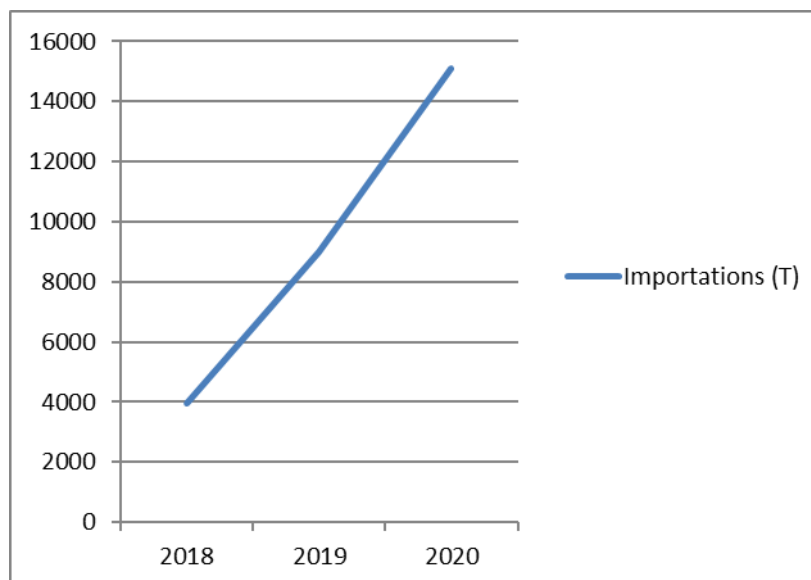
Selon l'article 44 du Décret n° 2-12-645 pris pour l'application de la loi n° 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, « [a]ux fins de la détermination d'une menace de dommage grave [...] l'établissement des faits doit se fonder sur des événements qui, bien qu'ils ne soient pas encore produits, doivent être nettement prévus et imminents. » À cet effet, il est nécessaire d'examiner certains facteurs supplémentaires :

### 4.2.1 Taux d'accroissement notable des importations

Comme déjà expliqué au point 2.1 ci-dessus, les importations ont connu un taux d'accroissement significatif au cours des dernières années. Cette tendance semble **extrêmement susceptible de s'accélérer** au cours des 12 derniers mois.

En effet, si l'on examine les tendances récentes, les importations ont augmenté de façon spectaculaire. Pendant la période 2018-2020, **les importations ont augmenté de 283 %** :

**Figure 10 – Évolution des importations des produits objet de la requête 2018-2020 (tonnes)**



**Cette augmentation s'accélérera considérablement dans les années à venir, compte tenu des circonstances imprévues décrites ci-dessous (voir le point 3), en**

**particulier les effets découlant de la pandémie de COVID-19**, à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit mise en place.

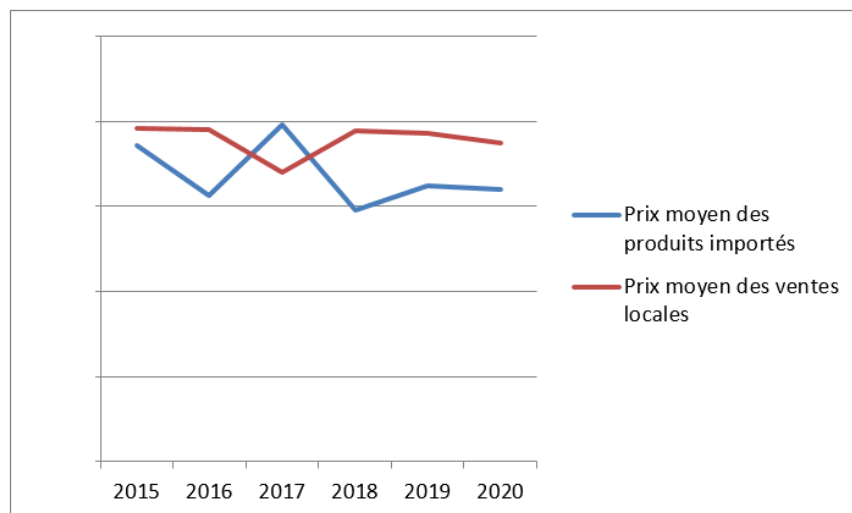
4.2.2 *L'accroissement probable de la demande adressée aux importations du produit considéré au détriment du produit national similaire ou directement concurrent*

Nous considérons que la demande de produits importés continuera à augmenter fortement, au détriment du produit national similaire ou directement concurrent.

Comme expliqué à la section 3 ci-dessus, le secteur des produits à base de fer ou d'acier est confronté à des difficultés au niveau mondial depuis quelques années. Ces problèmes sont exacerbés par la crise COVID-19 actuelle. En conséquence, la production des autres pays tiers ne peut pas être qualifiée de performante. En outre, leurs exportations ne peuvent non plus être considérées comme le résultat d'un gain de productivité, mais plus d'une baisse des prix de vente afin de liquider leurs stocks en constante hausse.

Comme expliqué à la section 5.3 ci-dessous, le prix de vente moyen du produit importé est constamment inférieur à celui des produits fabriqués en Maroc (sauf en 2017). Voir l'ANNEXE K pour des exemples concrets de 2019 et 2020.

**Figure 11 – Prix moyen des produits importés et des ventes locales**



Cela signifie que, même si la demande globale pour les produits faisant l'objet de la requête ne devrait pas augmenter en raison des problèmes exceptionnels que connaît actuellement l'économie, la demande adressée aux importations à bas prix augmentera au détriment des produits fabriqués localement.

4.2.3 *L'existence d'une capacité de production suffisante et librement disponible de l'exportateur*

- Les exportateurs bénéficient d'énormes capacités de production et mettent en œuvre des politiques de plus en plus agressives

Les exportateurs les plus actifs sur le marché Marocain sont Valmont (de Pologne), Baculos Y Columnas SLEspagne, Orta Direkt Turquie, et Dael Industria Metalurgica LDA Portugal. (Voir l'ANNEXE K, qui contient des exemples de produits importés, le nom de l'exportateur, l'origine du produit et le prix par kilogramme). Cela est parfaitement logique étant donné que les importations en provenance de **Pologne**, de **Turquie** et d'**Espagne** ont été les plus importantes en 2020 - voir la section 2 ci-dessus.

Comme expliqué au point 3 ci-dessus, la société **Valmont** était implantée au Maroc et plus particulièrement à la zone industrielle de Berrechid, avec une unité industrielle de fabrication de candélabres. Toutefois et depuis le début de 2019, la stratégie du Groupe Valmont a changé pour le Maroc. Ce changement a été concrétisé par l'arrêt de l'activité industrielle et l'alimentation du marché national à partir des sites industriels Européens dont notamment la **Pologne**. Pour Valmont Maroc, l'année 2019 était une année de concrétisation de la décision de la maison mère puisqu'en plus de l'arrêt de l'unité industrielle, la majeure partie des équipes opérationnelles ont été remerciés, l'équipe commerciale a été renforcée et l'implantation régionale de sites de stockage est activée. Nous constatons d'ailleurs au niveau des statistiques que Valmont est devenue de plus en plus agressive même en période de crise sanitaire COVID-19.

Valmont, à travers cette nouvelle organisation au Maroc compte inonder le marché Marocain à partir de ses usines, dont les capacités de fabrication disponibles et non utilisées lui permettent de pratiquer une politique agressive en prix et quantités à même de perturber fortement le tissu industriel national et menacer son existence par la pratique commerciale adoptée.

La capacité de production de Valmont pour les produits considérés n'est pas accessible au public. Cependant, les requérants estiment, sur la base de leur solide connaissance du marché, que **Valmont a la capacité de production nécessaire pour fabriquer [XXXXX] tonnes par an du produit considéré**. Pour mettre ce chiffre en perspective, **les requérants, qui représentent plus de [XX] % de la**



**production marocaine totale, ne peuvent produire qu'un maximum de [XXXXXX] tonnes par an.**

En tout état de cause, et dans un marché mondial caractérisé par un déséquilibre entre la capacité de production et la demande, et compte tenu du fait que Valmont s'est récemment implantée au Maroc en tant qu'importateur, Valmont **dispose certainement d'une capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc.** En effet, Valmont est un leader mondial dans le domaine des infrastructures, avec près de 10.000 employés, opérant sur 87 sites de production dans le monde entier, et avec un chiffre d'affaires total de 2,8 milliards de dollars en 2019.<sup>48</sup>

**Baculos y Columnas SL**, fabricant **Espagnol** situé à Lachar dans la région de Grenade est un nouvel entrant au Maroc depuis 2019 par l'entreprise de **Luminova**, société de négoce spécialisée dans la commercialisation et installation des fournitures et matériels d'éclairage et d'électricité dont les bureaux sont situés au Quartier De La Gare, Rue Epernay, N 6, 2ème Étage, Appt N 6 - Casablanca. Le but affiché de la collaboration entre ce fabricant Espagnol et le négociant Marocain est de renforcer leur présence au niveau national au détriment des industriels et des produits nationaux. Les requérants estiment que Baculos y Columnas a la capacité de production nécessaire pour fabriquer **[XXXXXX] tonnes par an** du produit considéré (nous invitons le ministère à vérifier ce chiffre dans le cadre de son enquête), ce qui signifie qu'elle dispose d'une capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc.

**Orta Direkt**, société industrielle **turque** de fabrication de candélabres dans ses usines d'Istanbul, pratique depuis plusieurs mois maintenant une politique commerciale agressive pour pénétrer le marché Marocain en offrant des prix défiant toute concurrence. Cette société, comme d'ailleurs beaucoup d'autres sociétés turques, profitent de la convention de libre échange signée avec le Maroc pour proposer leurs produits sur le marché national. Avec cette politique, cette société représente un vrai danger pour les industriels Marocains. Les requérants estiment que Orta Direkt a la capacité de production nécessaire pour fabriquer **[XXXXXX] tonnes par an** du produit considéré (nous invitons le ministère à vérifier ce chiffre dans le cadre de son enquête), ce qui signifie qu'elle dispose d'une

---

<sup>48</sup> [https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc\\_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC. 10K 2020 V1 Final JL REV1 LOW-RES-\(1\).pdf](https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC. 10K 2020 V1 Final JL REV1 LOW-RES-(1).pdf) , pages 8-9.

capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc.

La société **Dael Industria Metalurgica LDA Portugal** opère au Maroc à travers une structure locale dénommée DAEL & JIF MAROC composée d'un commercial, d'une secrétaire et d'un coursier. Cette société pratique une politique commerciale de la terre brûlée à travers des offres défiant toute concurrence et des facilités de paiement impossible à pratiquer par les fabricants locaux. Les raisons de cette politique agressive de Dael Industria sont principalement les capacités de fabrication disponibles, en raison de la faible demande du marché Portugais et la proximité du Maroc.

La capacité de production de Dael Industria pour les produits considérés n'est pas accessible au public. Cependant, les requérants estiment, sur la base de leur solide connaissance du marché, que Dael Industria a la capacité de production nécessaire pour fabriquer [XXXXX] tonnes par an du produit considéré (nous invitons le ministère à vérifier ce chiffre dans le cadre de son enquête).

En tout état de cause, et dans un marché mondial caractérisé par un déséquilibre entre la capacité de production et la demande, Dael Industria **dispose certainement d'une capacité de production suffisante pour exporter de grandes quantités vers le Maroc**. En effet, la société le mentionne même sur son site web : « *Sur le marché international, DAEL a élargi ses horizons au cours des dernières années. Actuellement, il y a 13 pays où il y a des produits avec notre référence [...]* ». <sup>49</sup>

- Les importateurs marocains sont prêts à importer de gros volumes

Voir le point 1.4 ci-dessus pour une liste des principaux importateurs marocains.

La majorité de ces importateurs sont de simples négociants, qui avec une structure légère, une politique agressive encouragée par les fabricants étrangers ne laisse aucun répit aux industriels locaux. (Voir l'ANNEXE K, qui contient des exemples de produits importés, le nom de l'exportateur, l'origine du produit et le prix par kilogramme).

Ainsi Valmont par exemple, qui était fabricant jusqu'à fin 2018, a changé son business modèle et est devenue depuis le début de l'année dernière importateur

---

<sup>49</sup> [https://www.dael.pt/fr/dael\\_fr](https://www.dael.pt/fr/dael_fr)

depuis les différentes usines de Valmont à travers l'Europe et plus particulièrement depuis la Pologne. C'est ainsi qu'il a importé, rien que pendant le premier semestre 2020 plus de [XXXXXX] tonnes pour une valeur de plus de [XX] Millions de dirhams soit un prix à la tonne de [XXXXXX] Dhs. Ce prix reste bien en deca des couts de la BPN au Maroc.<sup>50</sup>

Dael & Jif Maroc, Luminova, ou Fenie Brossette par exemple, agissant également en tant qu'importateurs ne se soucient guère de la pérennité de l'industrie locale et par conséquent si aucune action concrète n'est prise par les autorités pour accompagner les industriels de ce secteur, alors ça sera l'arrêt d'activité des uns après les autres.

#### - Conclusions

Il est clair que les principaux fabricants qui exportent le produit considéré vers le Maroc disposent de capacités de production suffisamment importantes et librement disponibles pour exporter en grandes quantités vers le Maroc.

Nous tenons à souligner que les capacités annuelles combinées de Valmont, Dael Industria, Baculos y Columnas et Orta Direkt s'élèvent à **[200.000 – 300.000] tonnes par an**, sur la base d'estimations des requérants.<sup>51</sup> Pour mettre ce chiffre en perspective, **les requérants, qui représentent [XX] % de la production marocaine totale, ne peuvent produire qu'un maximum de [XXXXXX] tonnes par an.**

Valmont International dispose de 92 sites de production et 10.000 collaborateurs, Dael Industria Metalurgica LDA (233 Millions USD en 2018 soit 8 fois la consommation annuelle Marocaine), l'Espagnol Baculos y Columnas SL et Orta Direkt disposent chacun d'entre eux de capacité de production à même de répondre immédiatement à toute sollicitation émanant des importateurs locaux. Les politiques commerciales à l'export de ces fabricants étrangers sont très agressives en raison d'ailleurs d'une part de disponibilité des capacités de production et non utilisées et d'autre part en raison des avantages tarifaires liés aux conventions de libre-échange avec le Maroc. En plus, les produits

---

<sup>50</sup> Voir le point 5.2 ci-dessous. Voir également l'ANNEXE K pour de plus amples informations sur le prix des importations.

<sup>51</sup> Estimations des requérants : Valmont: [XXXXXX] T/an; Dael: [XXXXXX] T/an; Baculos: [XXXXXX] T/an; Orta: [XXXXXX] T/an. Étant donné que la capacité de production n'est pas une information qui est généralement accessible au public, les requérants sont parvenus à des estimations sur la base de leur solide connaissance du marché.

généralement commandés par les importateurs Marocains sont de type standard et sont généralement disponibles chez les fabricants étrangers à quelques spécifications mineurs près. Les délais de livraison des commandes Marocaines sont d'ailleurs très courts.

Étant donné l'état actuel de l'offre excédentaire sur le marché mondial et les mesures de protection mises en œuvre par les pays du monde entier, il est extrêmement probable que les stocks excédentaires seront détournés vers le Maroc à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit imposée. En outre, même si une petite fraction des exportations à bas prix de ces entreprises est détournée vers le Maroc (un petit marché avec une consommation annuelle de [XXXXX] tonnes en 2020) cela causera des dommages extrêmes à la BPN.

#### 4.2.4 *Stocks disponible chez les exportateurs étrangers du produit considéré*

Le niveau des stocks des différents fabricants n'est pas une information qui est généralement accessible au public.

Cependant, il est clair que les stocks dans l'ensemble du secteur de l'acier sont actuellement extrêmement élevés, notamment en raison des effets négatifs de la pandémie Covid-19 sur l'économie mondiale.

Par exemple, en mars 2020, les stocks d'acier de la Chine étaient **trois fois plus élevés** qu'en mars 2019 (passant de 33 millions de tonnes à 100 millions de tonnes).<sup>52</sup> Il a également été rapporté qu'en Inde, les stocks d'acier de tous les producteurs primaires réunis **s'élevaient à 2 millions de tonnes en 2019, contre un niveau normal d'un million de tonnes.**<sup>53</sup> Enfin, à la fin de 2019, l'OCDE a signalé qu'en Europe et dans les économies de la CEI, "*les niveaux de stocks sont élevés*".<sup>54</sup>

On peut donc considérer que les niveaux de stocks des exportateurs des produits considérés sont très élevés, notamment en raison du ralentissement du secteur de la construction, dont les candélabres sont tributaires.

---

<sup>52</sup> <https://www.spglobal.com/platts/en/market-insights/latest-news/metals/032320-analysis-chinas-steel-inventories-almost-triple-on-year-to-100-mil-mt-posing-big-challenge-for-q2>

<sup>53</sup> [https://www.business-standard.com/article/companies/domestic-steel-inventory-at-alarmingly-high-level-of-35-days-insdag-chief-119090301076\\_1.html](https://www.business-standard.com/article/companies/domestic-steel-inventory-at-alarmingly-high-level-of-35-days-insdag-chief-119090301076_1.html)

<sup>54</sup> <https://www.oecd.org/sti/ind/steel-market-developments-Q4-2019.pdf>

### 4.3 Conclusions

En résumé, il ressort clairement des chiffres ci-dessus que la BPN a **déjà subi de graves dommages** en raison de l'augmentation du niveau des importations. Ce dommage a été particulièrement marqué entre 2018 et 2020, période durant laquelle les importations ont **augmenté de 283 %** :

- [XX] % des bénéfices de la BPN proviennent des exportations en raison de l'afflux d'importations ;
- Au cours de la période concernée, la BPN a souffert d'un taux extrêmement faible d'utilisation de ses capacités (25-57%) ;
- Les ventes ont chuté de façon spectaculaire depuis 2017 (-[XX]%) ;
- La part de marché de la BPN a diminué, tandis que la part de marché des importations a fortement augmenté (en 2020, les importations avaient une part de marché de 77 %) ;
- La BPN a réalisé un bénéfice négatif en 2020 (-[XXXXXX] milles dhs)
- La rentabilité reste extrêmement préoccupante à – [XX] %.

Ce qui préoccupe également la BPN, c'est la **menace de dommage plus grave**. Si les importations continuent à augmenter aussi fortement qu'elles l'ont fait ces dernières années, l'industrie locale s'effondrera totalement.

En outre, il existe une **capacité de production suffisante et librement disponible de l'exportateur**. Nous rappelons que les capacités annuelles combinées de Valmont, Dael Industria, Baculos y Columnas et Orta Direkt s'élèvent à [200.000 – 300.000] tonnes par an, sur la base d'estimations des requérants. Pour mettre ce chiffre en perspective, les requérants, qui représentent [XX] % de la production marocaine totale, ne peuvent produire qu'un maximum de [XXXXXX] tonnes par an. En outre, il est certain que ces grands exportateurs disposent de stocks disponibles pour exporter dans un marché où la demande a chuté. Ces faits dénotent la probabilité extrêmement élevée d'une augmentation substantielle des exportations du produit considéré vers le Maroc.

Tout ce qui précède signifie que, dans une économie où la crise COVID-19 a raffermi la demande d'acier et où les exportateurs sont de plus en plus agressifs, il

est certain que la BPN, qui souffre déjà de faibles marges, subira de graves dommages à moins qu'une mesure de sauvegarde ne soit imposée.

## 5. INFORMATION SUR LE LIEN DE CAUSALITE

Nous reprenons en ce qui suit les renseignements chiffrés sur l'évolution des facteurs qui établissent que le dommage subi par la branche de production nationale est dû aux importations massives des produits concernés :

- Contraction de la demande ou modifications de la configuration de la consommation ;
- Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la BPN;
- Concurrence entre les producteurs étrangers et nationaux et entre les producteurs nationaux eux-mêmes ;
- Évolution technologique ;
- Résultats à l'exportation de la branche de production nationale ; et
- Évolution de la productivité de la branche de production nationale.

### 5.1 Contraction de la demande ou modifications de la configuration de la consommation

Les requérants ont calculé la consommation apparente nationale des produits objet de la requête en additionnant les volumes des ventes locales et des importations :

**Tableau 26 – Consommation nationale (tonnes)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ventes locales de la branche nationale * Index (2015=100)						
Index	100	130	171	167	150	102
(a) Vent. loc. tous product. Marocains Index (2015=100)						
Index	100	101	117	100	82	48
(b) Importations **Index (2015=100)	8.287	9.037	17.940	3.944	8.981	15.104
Index	100	109	216	48	108	182
<b>Consommation nationale (a + b) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	105	163	76	94	111

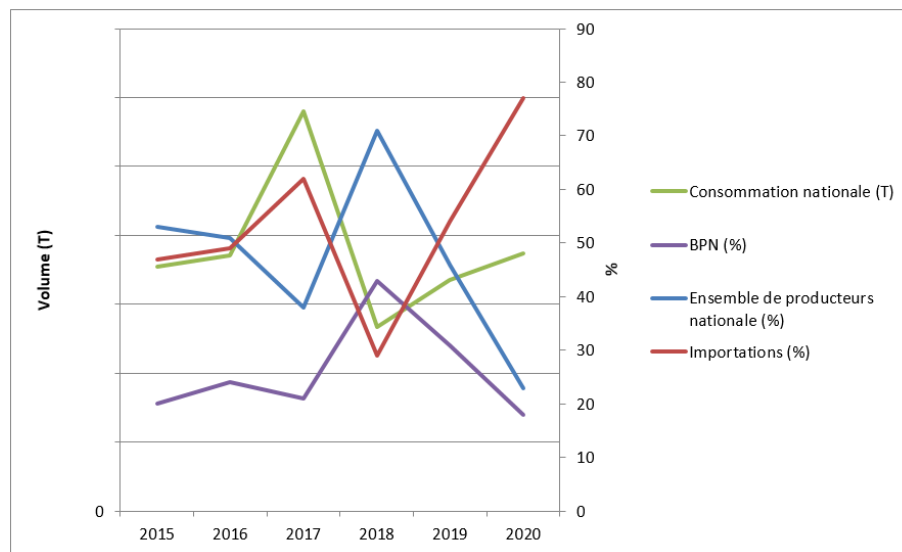
Source: \* Requérants, \*\* Douane Marocaine

En général, la consommation nationale reste stable sur la période considérée. Bien qu'elle ait augmenté entre 2015 et 2017, la consommation apparente nationale a expérimenté une forte diminution entre 2017 et 2019. La consommation nationale a explosé en 2017 en raison des besoins des importants projets d'infrastructure susmentionnés.<sup>55</sup>

Si la consommation est restée (relativement) stable tout au long de la période considérée, les importations ont pris des parts de marché au détriment des produits fabriqués sur le marché marocain.

En effet, en 2017, 2019 et 2020, l'accroissement de la demande nationale a été adressé aux importations des produits objet de la présente requête au détriment du produit national de la branche de production nationale et des non requérants :

**Figure 12 – Évolution des parts de marché (%) et de la consommation nationale (tonnes)**



## 5.2 Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la branche national de production

En ce qui concerne l'évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit des requérants, le prix moyen des ventes locales a resté stagné de 2015 à 2020 et a expérimenté une légère tendance haussière de 2017 à 2018 après la baisse de 2017 :

<sup>55</sup> Le Tram de Casablanca, la ligne TGV Tanger Rabat, les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger, et l'aménagement de la nouvelle zone touristique Tamouda Baie.

**Tableau 27 – Prix moyen des ventes locales (milles dhs par tonne, ex-works)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Prix de vente moyen pondéré (milles dhs/T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	99	87	99	99	95

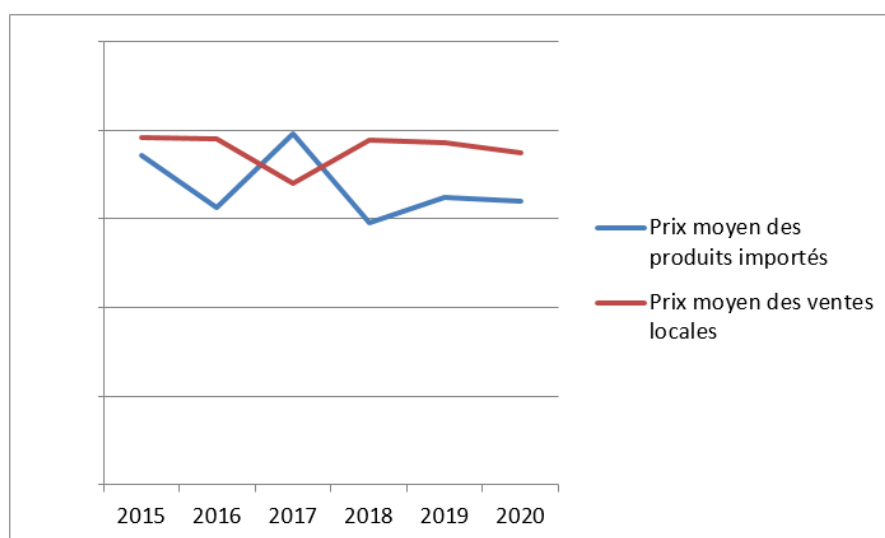
Source : Requérants

En outre, comme le montre le tableau ci-dessous, le prix de vente moyen du produit importé est constamment inférieur à celui des produits fabriqués en Maroc (sauf en 2017). Voir l'ANNEXE K pour des exemples concrets de 2019 et 2020.

**Tableau 28 – Prix moyen des produits importés (milles dhs par tonne)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations en volume (T)	8.285	9.037	17.939	3.945	8.982	15.104
Importations en valeur (milles dhs)	154.256	141.183	355.235	58.443	145.543	242.088
<b>Prix moyen de ventes (milles dhs/T)</b>	<b>18,62</b>	<b>15,62</b>	<b>19,80</b>	<b>14,81</b>	<b>16,20</b>	<b>16,03</b>

Source : Les données sur les prix à l'import sont obtenues à partir des statistiques de la Douane

**Figure 13 – Prix moyen des produits importés et des ventes locales**

De son côté, les coûts totaux de production ont augmenté de 2015 à 2018, puis ont diminué depuis :



**Tableau 29 – Coûts totaux de production des ventes locales**  
(milles dhs, ex-works)<sup>56</sup>

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coûts totaux moyens pondérés (kdhs) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	133	148	160	145	106

Source : Requérants

Le coût de production moyen est resté stable :

**Tableau 30 – Coût moyen de production des ventes locales**  
(milles dhs par tonne, ex-works)<sup>57</sup>

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coût moyen pondéré (kdhs/T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	100	87	98	98	105

Source: Requérants

### 5.3 Concurrence entre les producteurs étrangers et nationaux et entre les producteurs nationaux eux-mêmes

Premièrement, la concurrence entre fabricants locaux est saine, étant donné qu'il existe une variété de fabricants différents au Maroc, et aucun de ces fabricants n'est en position suffisamment dominante pour pouvoir contrôler le marché, notamment en raison des niveaux élevés des importations.

Chaque fabricant doit se battre pour assurer sa part de marché face aux autres fabricants et face également aux importations. C'est ce qui explique la forte concurrence entre les différents opérateurs du secteur qui se fait malheureusement au détriment de la marge dans un marché relativement étroit et par conséquent sur la pérennité de l'activité industrielle nationale.

<sup>56</sup> Ce tableau exclut la production destinée au marché d'exportation.

<sup>57</sup> Ce tableau exclut la production destinée au marché d'exportation. Afin de calculer le coût de production moyen pour les deux requérants individuellement, nous avons utilisé la formule suivante : Coûts totaux de production des ventes locales (milles dhs) / ventes locales (T).

Comme les produits de la BPN sont ce qu'on peut appeler des produits intermédiaires (c'est le même cas d'ailleurs par exemple pour les fabricants de câbles électriques ou les fabricants de tuyaux pour transport d'eau), la grande partie du CA de chacun des fabricants locaux est faite en indirect c'est-à-dire que chacun des fabricants propose ses prix aux entreprises de travaux d'installation. Pour optimiser leur offre de soumission aux projets d'infrastructure et se donner le maximum de chance de décrocher des marchés, ces entreprises de travaux et d'installation mettent en concurrence les fabricants locaux entre eux et aussi par rapport aux produits importés afin d'obtenir les prix les plus bas possibles. Comme les coûts de revient des fabricants locaux sont sensiblement identiques, c'est la bataille au quotidien sur les marges et par rapport aux importations qui définit les niveaux de prix local.

Par contre la concurrence avec les producteurs étrangers est tout à fait déloyale et déséquilibrée. La BPN a des coûts de production beaucoup plus élevés que les produits importés, ce qui confère à ces derniers un avantage concurrentiel déloyal – voir l'**Annexe K** pour des informations sur le prix des importations.

Deuxièmement, il est important de répéter que le secteur des produits à base de fer ou d'acier est confronté à des difficultés au niveau mondial depuis 2012.<sup>58</sup> En conséquent, la production des autres pays tiers ne peut pas être qualifiée de performante. En outre, leurs exportations ne peuvent non plus être considérées comme le résultat d'un gain de productivité, mais plus d'une baisse des prix de vente afin de liquider leurs stocks en constante hausse.

Dernièrement, ladite augmentation massive des importations trouve en grande partie son origine dans une tendance mondiale vers la protection des marchés et industries locaux. À cet égard, plusieurs pays et organisations internationaux ont initié des enquêtes ou adopté des mesures de sauvegarde pour les produits à base de fer ou d'acier. Parmi ceux-ci figurent l'Union Européenne, les États-Unis, la Turquie, l'Union Économique Eurasiatique, l'Inde ou le Canada.<sup>59</sup> Ces pays et organisations internationaux qui ont pris des mesures de sauvegarde ont évoqué toujours la surcapacité de production globale actuelle dans les secteurs du fer et acier en tant que justification.

---

<sup>58</sup> Voir point 3 ci-dessus.

<sup>59</sup> Voir point 3 ci-dessus.

Dans ce contexte, il existe une menace grave d'une hausse plus prononcée des volumes des importations dans l'avenir. Cela résulterait dans une grave baisse des ventes de la branche de production nationale et, en corollaire, dans un préjudice plus important.

#### 5.4 Évolution technologique

Comme il est indiqué au point 1.5 ci-dessus, les technologies utilisées dans le processus de production des requérants sont les mêmes que ceux utilisées par la majorité des fabricants à l'international. D'ailleurs leurs équipements sont d'origine Européenne.

Les productions des requérants sont au top de ce qui existe en la matière.

#### 5.5 Les résultats à l'exportation de la branche de production nationale

Les chiffres agrégés par rapport aux exportations ont subi une forte augmentation pendant la période en considération, tant en volume qu'en valeur, comme en attestent les tableaux ci-dessous :

**Tableau 31 – Exportations (tonnes)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Exportations (T) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	643	1.611	2.855	13.057	20.707

Source: Requérants

**Tableau 32 – Exportations (milles dhs)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Exportations (milles dhs) Index 2015 = 100</b>						
Index	100	608	1.622	3.463	18.240	22.024

Source: Requérants

La BPN avait pris début 2018 la décision de prospector les marchés à l'international et plus particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne. Les résultats de cette nouvelle politique se sont traduits, malgré une rude concurrence

à l'international par la réalisation de plus de [XX]% du chiffre d'affaire de la BPN de 2020 à l'export. Cette tendance se poursuivra.

Au contraire, au niveau local, la BPN n'eut pas pérennisé son activité en raison de l'augmentation des importations causée par les facteurs décrits au point 3.

## **5.6 Évolution de la productivité de la branche de production nationale**

La productivité de la branche de production nationale en général et des requérants en particulier est conforme aux standards internationaux. Leur sous activité est exclusivement liée à un marché national inondé de produits importés.

En effet, comme on a déjà souligné au point 4.5 ci-dessus, la productivité des requérants a connu une forte augmentation pendant la période concernée.

## **6. ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL**

- Ajustement interne

Il y'a toujours des ajustements et des pistes à explorer pour améliorer la compétitivité de la société aussi bien au niveau technique que managérial.

Au niveau technique, la BPN compte s'équiper d'une ligne de pliage et soudure automatique permettant de réduire substantiellement le temps alloué à ces opérations dans le processus de fabrication permettant ainsi d'optimiser encore plus nos coûts de revient.

Au niveau managérial, le renforcement de l'équipe chargée de la prescription de nos produits auprès des différents donneurs d'ordre sera discuté et finalisé lors des prochains Conseils d'Administrations de chacun des deux requérants.

- Réforme externe

Les ajustements externes que l'Etat doit mettre en place en faveur de la BPN est l'instauration des droits de douane à l'entrée de ces produits au Maroc équivalents au Gap de prix de la tôle laminée à chaud au Maroc et à l'international.

## 7. CONCLUSIONS

À la lumière de ce qui précède, nous avons montré qu'il y a eu une augmentation massive des importations et des dommages graves à la branche de production nationale, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs.

Il existe en outre un risque de dommages encore plus importants. En raison des mesures de protection prises dans le monde entier, l'augmentation du prix des matières premières et de la présence d'un nouvel importateur important (Valmont), doté d'une énorme capacité de stockage, les importations augmenteront de manière extrêmement brutale au cours des prochains mois et années. Cela risque d'anéantir l'ensemble de l'industrie marocaine, qui souffre encore aujourd'hui de marges extrêmement faibles.

Si aucune mesure de sauvegarde n'est imposée, le flot des importations effacera la branche de production nationale.

Au vue de ces circonstances, les requérants sollicitent, conformément à l'article XIX du GATT, l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, et les dispositions de la loi n°15-09, **l'ouverture d'une enquête de mise en œuvre des mesures de sauvegarde** auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique.

En outre, les requérants sollicitent, conformément à l'article 61 de la loi n° 15-09, que le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique applique des **mesures de sauvegarde provisoires** sur les importations des produits objet de la présente requête.

Conformément à l'article 47 du Décret n° 2-12-645 pris pour l'application de la loi n° 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, MARCONT et AFRIC LIGHT signent la présente version non confidentielle de cette *Requête de Mise en Œuvre des Mesures de Sauvegarde sur l'Importation de Candélabres pour l'éclairage public* attestant leur engagement et leur responsabilité vis-à-vis des renseignements ici contenus et de l'éventuelle procédure :

Abderrahman HAMCHA

Ahmed EL GUERMAI

Directeur Technique  
**Afric Light**

Administrateur  
**Marcont Structures**



## 8. ANNEXES

- Annexe A** Lettre de soutien de Grimar
- Annexe B** Schéma : Cylindro-conique avec plaques d'appui
- Annexe C** Schéma : Polygone avec plaques d'appui
- Annexe D** Schéma : Cylindro-conique à enfoncement direct dans le sol
- Annexe E** Schéma : Polygone à enfoncement direct dans le sol
- Annexe F** Propriétés chimiques et mécaniques de l'acier constituant un candélabre
- Annexe G** Projet de spécialisation - candélabres
- Annexe H** Norme Marocaine NM 01.8.353
- Annexe I** Norme Européenne NF EN 40-5
- Annexe J** Circulaire : rationalisation des budgets, juillet 2020
- Annexe K** Exemples des importations 2019 et 2020
- Annexe L** Certifications des deux requérants